



MONITORING BREXIT

Note commune de la BNB,
du SPF Economie et du BFP

Service public fédéral Economie, P.M.E., Classes moyennes et Energie
Rue du Progrès 50
1210 Bruxelles
N° d'entreprise : 0314.595.348
<https://economie.fgov.be>

tél. 0800 120 33 (numéro gratuit)

 facebook.com/SPFEco

 [@SPFEconomie](https://twitter.com/SPFEconomie)

 youtube.com/user/SPFEconomie

 linkedin.com/company/fod-economie (page bilingue)

 instagram.com/spfec0

Editeur responsable : Regis Massant
Président a.i. du Comité de direction
Rue du Progrès 50
1210 Bruxelles

Version internet

Table des matières

Introduction	4
1. Etat des lieux des négociations	5
2. Evolutions économiques	7
2.1. Principaux messages	7
2.2. Indicateurs économiques du Royaume-Uni	11
2.3. Marchés financiers et de change	18
2.4. Prévisions de croissance à moyen terme	22
2.5. Commerce extérieur de la Belgique avec le Royaume-Uni.....	23
2.6. Importance des secteurs pour les exportations belges vers le Royaume-Uni dans les flux multilatéraux.....	31
2.7. Valeur ajoutée des Etats membres dans la demande finale totale britannique..	33
3. Analyse d'impact et droits tarifaires éventuels	35
3.1. Analyse d'impact du Brexit sur l'activité économique.....	35
3.2. Impact potentiel sur l'emploi selon l'étude de la KUL.....	39
3.3. Droits d'importation britanniques provisoires en cas d'un « no-deal Brexit » : conséquences sur les exportations belges vers le Royaume-Uni.....	42
4. Brexit Impact Scan & Road Show	46
5. Annexes	49

Liste des graphiques

Graphique 1. PIB en volume.....	7
Graphique 2. Cours de change bilatéraux de la livre sterling, de l'euro et du dollar	8
Graphique 3. Echanges de biens entre la Belgique et le Royaume-Uni, 2014-2019	11
Graphique 4. PIB en volume au Royaume-Uni.....	11
Graphique 5. Royaume-Uni : Contribution des composantes de la demande à la croissance du PIB.....	12
Graphique 6. Indicateurs de conjoncture PMI pour le Royaume-Uni	13
Graphique 7. Indicateurs de conjoncture pour l'industrie manufacturière.....	14
Graphique 8. Confiance des consommateurs : comparaison internationale	14
Graphique 9. Conjoncture dans l'industrie au Royaume-Uni : I 2012- II 2019 (janvier-juin)15	
Graphique 10. Marché du travail au Royaume-Uni.....	16
Graphique 11. Inflation au Royaume-Uni, dans la zone euro et en Belgique.....	16
Graphique 12. Marché immobilier au Royaume-Uni	17
Graphique 13. Cours de change	18
Graphique 14. Taux de change effectif nominal.....	19
Graphique 15. Taux d'intérêt des obligations d'Etat à 10 ans.....	19
Graphique 16. Taux directeurs des banques centrales	20

« Créer les conditions d'un fonctionnement compétitif, durable et équilibré du marché des biens et services en Belgique. »

Graphique 17. Marchés boursiers : principaux indices.....	21
Graphique 18. Echanges de biens entre la Belgique et le Royaume-Uni	23
Graphique 19. Echanges de biens entre la Belgique et le reste du monde	24
Graphique 20. Echanges de biens « alimentaires » entre la Belgique et le Royaume-Uni	26
Graphique 21. Echanges de biens « légumes et fruits » entre la Belgique et le Royaume-Uni	27
Graphique 22. Echanges de biens « sucres et préparations à base de sucre » entre la Belgique et le Royaume-Uni.....	27
Graphique 23. Echanges de biens « produits chimiques et connexes » entre la Belgique et le Royaume-Uni.....	28
Graphique 24. Echanges de biens « médicinaux et pharmaceutiques » entre la Belgique et le Royaume-Uni.....	29
Graphique 25. Echanges de biens « textiles » entre la Belgique et Royaume-Uni.....	29
Graphique 26. Echanges de biens « machines et matériels de transport » entre la Belgique et le Royaume-Uni.....	30
Graphique 27. Echanges de biens « véhicules routiers et autres matériels de transports » entre la Belgique et le Royaume-Uni	31
Graphique 28. Intégration dans la chaîne de valeur britannique, 2015	33
Graphique 29. Seuls certains pays devraient endurer de lourdes pertes dans le scénario OMC	37
Graphique 30. Effets sur le PIB britannique de différents scénarios de Brexit.....	38
Graphique 31. Brexit dur : Nombre d'emplois perdus dans les principaux secteurs concernés	40

Liste des tableaux

Tableau 1. Croissance en % du PIB en volume	10
Tableau 2. Perspectives de croissance en % du PIB en volume	22
Tableau 3. Echanges de biens de la Belgique vers le Royaume-Uni, par catégorie de produits.....	25
Tableau 4. Parts relatives du Royaume-Uni en tant que débouché des exportations belges de l'industrie manufacturière	32
Tableau 5. Impact d'un Brexit dur en matière de pertes d'emploi en Belgique.....	40
Tableau A1. Parts relatives du Royaume-Uni en tant que débouché des exportations belges de l'industrie manufacturière	49
Tableau A2. Valeur ajoutée créée dans l'industrie manufacturière en 2016.....	50
Tableau A3. Récapitulatif général des exportations belges touchées par les droits d'importation britanniques provisoires en cas d'un « no deal » Brexit.....	51
Tableau A4. Récapitulatif des exportations belges touchées par les droits d'importations britanniques provisoires en cas d'un « no deal » Brexit.....	52

Introduction

A la suite des résultats du référendum du 23 juin 2016, les Britanniques ont choisi de quitter l'Union européenne. La date butoir de la sortie du Royaume-Uni a été reportée au 31 octobre. Le Brexit ne sera pas sans répercussions économiques même si les effets sont difficiles à chiffrer compte tenu des incertitudes qui entourent encore les modalités concrètes de sortie. À l'approche de l'échéance, il semblerait qu'une sortie sans accord soit de plus en plus probable.

La Belgique, de par sa proximité et ses relations étroites avec le Royaume-Uni, ne restera pas indemne face au Brexit. En effet, le Royaume-Uni est l'un des plus importants partenaires commerciaux de la zone euro et de la Belgique. Entre 2016 et 2018, la part du Royaume-Uni dans le total des exportations de biens de la Belgique s'est élevée en moyenne à 7,2 % (concept national) et celle des importations à 4,6 %. La part du Royaume-Uni, dans le total des flux commerciaux de services de la Belgique, s'est quant à elle élevée en moyenne à 8,6 % tant pour les exportations que pour les importations. Outre la question des exportations et des importations, il apparaît que les intérêts réciproques des deux pays sont étroitement liés, notamment en ce qui concerne les stocks d'investissements directs étrangers qui sont très importants en Belgique mais également au Royaume-Uni. Le Royaume-Uni constitue une terre d'investissements importante pour la Belgique. Pourtant, le lien financier (part du RDT issue du RU) entre la Belgique et le Royaume-Uni est plus faible qu'avec les autres pays voisins. Considérant la valeur ajoutée qui découle de la demande finale britannique, il apparaît néanmoins que le Royaume-Uni est plus important pour la Belgique que pour les pays voisins. Le Brexit aura par conséquent un impact sur le commerce extérieur, mais aussi sur les investissements directs étrangers ainsi que sur les marchés financiers. C'est pourquoi il a été décidé de mettre sur pied une « Task force » permettant de répondre aux préoccupations des acteurs de la vie économique belge mais également d'informer le ministre via le développement et le recueil d'analyses économiques pertinentes pour les intérêts belges.

Dans le droit fil de cette « Task Force », un Monitoring Brexit, projet commun de la Banque nationale de Belgique, du Bureau fédéral du Plan et du SPF Economie, a été réalisé en vue d'examiner l'impact du Brexit sur les économies des deux pays.

La présente note comporte quatre parties. La première partie présente un état des lieux des négociations entre l'Union européenne et le Royaume-Uni. La deuxième partie reprend les faits saillants issus de l'analyse des évolutions économiques au Royaume-Uni à partir des derniers indicateurs de court terme de nature économique, financière et commerciale ainsi que pour la Belgique principalement au travers des échanges commerciaux et des échanges en valeur ajoutée. La troisième partie met en exergue l'impact économique du Brexit tant pour le Royaume-Uni que pour les pays européens ainsi que l'impact en matière d'emploi pour les principaux secteurs et en matière de tarifs douaniers pour la Belgique dans le cas d'une sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne sans accord. Enfin, la dernière partie aborde le Brexit Impact Scan ainsi que le Road Show mis en place pour préparer les entreprises au Brexit.

Cette note fera l'objet d'une actualisation trimestrielle pour transmission au ministre Beke.

La présente analyse a été clôturée **le 27 août 2019**. Une mise à jour du chapitre concernant l'état des lieux des négociations a été réalisée le 5 septembre 2019 pour tenir compte des événements récents.

1. Etat des lieux des négociations¹

Les négociations concernant l'Accord de retrait (AR) et la déclaration politique sur les relations futures (DP) se sont achevées en novembre 2018. Depuis lors, la Chambre des communes britannique a rejeté l'AR à trois reprises. Le « filet de sécurité » (« backstop »), qui doit éviter une frontière physique entre la République d'Irlande et l'Irlande du Nord, reste la pierre d'achoppement de ce dossier². L'UE est disposée à débattre de la DP, mais pas de l'AR.

Le 10 avril 2019, le Conseil européen a prolongé l'appartenance du Royaume-Uni à l'UE jusqu'au 31 octobre 2019 (sous réserve d'une ratification plus rapide de l'AR). Par conséquent, le Royaume-Uni a dû participer aux élections du Parlement européen, le 23 mai. Celles-ci ont été marquées par la victoire du Parti du Brexit et des Libéraux-démocrates (pro UE), le Parti travailliste et, plus encore, le Parti conservateur ayant essuyé une défaite. Le 24 mai, Theresa May a annoncé qu'elle démissionnerait de ses fonctions.

Le 24 juillet 2019, Boris Johnson est devenu le nouveau Premier ministre, à la suite de son élection à la tête du Parti conservateur. Il se dit partisan d'un Brexit sans accord le 31 octobre « s'il n'y a pas d'autre option ».

Dans une lettre au président du Conseil européen, Donald Tusk, Boris Johnson a proposé de supprimer le filet de sécurité de l'AR et de le remplacer par des arrangements alternatifs, et ce « dans la mesure du possible » avant la fin de la période de transition prévue dans l'AR. L'UE27 a rejeté cette demande et a maintenu le filet de sécurité. La chancelière Angela Merkel a déclaré qu'il appartenait au Royaume-Uni d'élaborer une solution viable à substituer au filet de sécurité (éventuellement dans les 30 jours et donc avant le Brexit). Boris Johnson a ensuite fait référence aux arrangements alternatifs proposés dans le rapport « Alternative Arrangements for the Irish Border » du groupe de réflexion Prosperity UK³. La Commission européenne considère que les arrangements alternatifs proposés dans ce rapport reposent largement sur des dérogations au cadre législatif européen et sur des adaptations de celui-ci. Le président Emmanuel Macron a expliqué qu'il ne serait pas possible de trouver une alternative à l'AR actuel (et donc au filet de sécurité) dans les 30 jours.

La Chambre des communes, où le gouvernement Johnson a perdu sa majorité, a approuvé une proposition de loi visant à obliger le premier ministre à demander un nouveau report de la date du Brexit, si nécessaire pour éviter un scénario sans accord. Boris Johnson cherche à organiser

¹Texte clôturé le 5 septembre 2019.

² Le 11 mars 2019, un accord juridiquement contraignant sur l'interprétation du filet de sécurité a été publié, dans lequel les deux parties soulignaient leur engagement à négocier de bonne foi dans ce dossier, de même qu'une « déclaration conjointe » complétant la DP, mettant l'accent sur l'engagement des deux parties à développer à l'avenir des relations durables. En outre, une déclaration unilatérale du Royaume-Uni est également parue, dans laquelle le pays se réserve le droit de dénoncer un éventuel filet de sécurité en vertu de la convention de Vienne s'il s'avère qu'aucune relation future pouvant remplacer celui-ci ne peut être trouvée.

³ Les arrangements présentés dans ce rapport comprennent, entre autres, le recours à des zones économiques renforcées (« enhanced economic zones ») à la frontière, des programmes de négociants de confiance (« trusted trader programmes », des exemptions pour les petites entreprises, des vérifications sanitaires et phytosanitaires mobiles, etc.

des nouvelles élections, mais dépend de la Chambre des communes pour le faire. Dès lors, l'incertitude subsiste. Une nouvelle prolongation éventuelle de la période prévue par l'article 50 nécessiterait une demande de la part du Royaume-Uni, assortie d'un accord de l'UE. Le Royaume-Uni a annoncé qu'il ne participerait plus aux réunions de l'UE durant les dernières semaines précédant le Brexit, à l'exception de celles portant sur quelques thèmes spécifiques, au rang desquels figurent les relations internationales, la sécurité et les contributions financières.

Un Brexit sans accord le 31 octobre 2019 constitue donc plus que jamais le scénario de base, et il est essentiel d'y être bien préparé

Le 4 septembre, la Commission européenne a publié sa sixième communication relative à la préparation au Brexit. La Commission considère que les mesures de préparation et d'urgence prises par l'UE restent adéquates. La Commission a également publié 100 communications sur la préparation au Brexit, chacune s'adressant à des secteurs spécifiques.

Après le Brexit, le 31 octobre 2019, le processus décisionnel du côté européen ne se déroulera plus dans le cadre de l'actuel « groupe de travail article 50 ». On ne sait pas encore précisément comment se présentera le nouveau groupe de travail sur le Brexit.

2. Evolutions économiques

2.1. Principaux messages

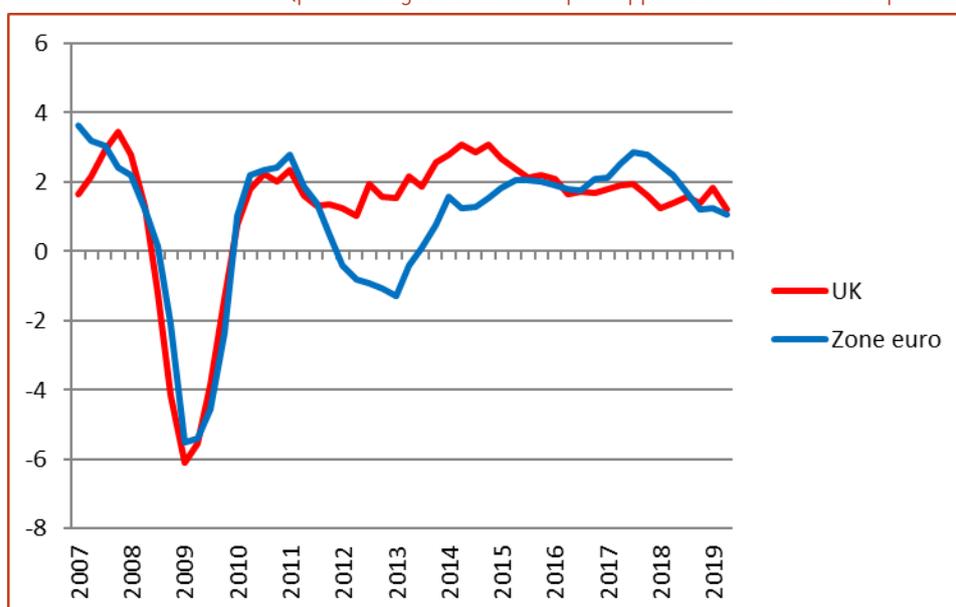
Après s'être graduellement érodée depuis 2015, et être revenue sous celle de la zone euro à partir de 2016, la **croissance annuelle du PIB du Royaume-Uni** s'est stabilisée autour de 1,5 % au cours de l'année 2018. Dans le même temps, la conjoncture s'est assombrie plus nettement dans la **zone euro** dans le courant de 2018. Fin 2018 et début 2019, le rythme de l'activité a même été (bien) moins soutenu dans la zone euro qu'au Royaume-Uni.

Soutenue par des impulsions de politique monétaire et un desserrement des objectifs budgétaires, la **croissance trimestrielle du PIB du Royaume-Uni** avait plutôt bien résisté dans la seconde moitié de 2016, juste après le référendum. La croissance à un an d'écart a décéléré de 2 % au troisième trimestre de 2017 à 1,2 % au premier trimestre de 2018. Elle a légèrement rebondi par la suite, s'établissant autour de 1,5 % le restant de l'année. L'activité avait fléchi quelque peu au quatrième trimestre de 2018 (1,4 %) plombée par un mauvais mois de décembre avant de bondir à 1,8 % au premier trimestre de 2019 en raison des préparatifs en vue d'un éventuel « no-deal » au 29 mars. La période de l'article 50 ayant été prolongée jusqu'au 31 octobre 2019, un contrecoup s'est fait ressentir au deuxième trimestre de 2019, la croissance à un an d'écart revenant à 1,2 %.

Pour sa part, la **zone euro** a accusé un ralentissement de l'activité à partir de la fin 2017, en raison notamment du ralentissement de la demande extérieure et de difficultés intrinsèques au secteur automobile. L'Allemagne et l'Italie ont été particulièrement touchées.

Graphique 1. PIB en volume

(pourcentages de variation par rapport au trimestre correspondant de l'année précédente)



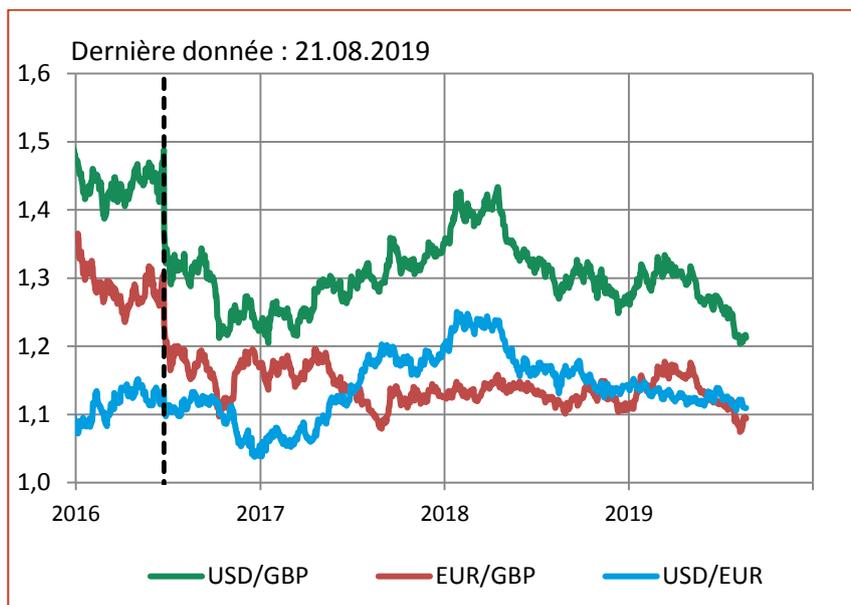
Source : Eurostat.

L'effet le plus notable du résultat du référendum sur le Brexit a été la **dépréciation de la livre sterling**. Après avoir atteint un niveau élevé en novembre 2015 (1,43 euro pour 1 GBP), la monnaie britannique s'est dépréciée. Elle avait déjà perdu 8,5 % le 22 juin 2016 à la veille du référendum. Ce mouvement s'est intensifié immédiatement après le référendum. Elle a encore

fléchi et ne s'élevait plus qu'à 1,08 euro pour 1 GBP fin août 2017. Depuis l'automne 2017, la livre a oscillé le plus souvent entre 1,1 et 1,15 euro, ses mouvements reflétant des changements dans la perception par les marchés de l'état d'avancement des négociations sur le Brexit et des actions de la politique monétaire britannique. Depuis la démission de la Première ministre Theresa May à la fin mai 2019, la livre a reculé nettement, atteignant un **nouveau point bas** à 1,07 euro le 9 août 2019. Ce recul est survenu alors que Boris Johnson s'était déjà installé au 10 Downing Street, les investisseurs internationaux jugeant que la probabilité d'un « no-deal » avait augmenté.

Graphique 2. Cours de change bilatéraux de la livre sterling, de l'euro et du dollar

(données journalières)



Source : Thomson Reuters.

Sous l'effet du renchérissement des importations, l'**inflation** a remonté **au Royaume-Uni** jusqu'à dépasser temporairement les 3 % en novembre 2017, érodant le pouvoir d'achat des ménages. A mesure que les effets de la dépréciation de la livre britannique s'estompaient, elle est revenue en deçà de 2 % en janvier 2019. Comme dans les autres économies européennes, le recul marqué des prix de l'énergie à la fin de 2018 a également contribué à ce ralentissement marqué de l'inflation. Les facteurs domestiques (dont les tensions sur le marché du travail) ont dans le même temps contribué à des hausses plus significatives des salaires. Depuis lors, l'inflation oscille autour de 2 %. Compte tenu de la vigueur du marché du travail (voir infra), la Banque d'Angleterre a relevé, début août 2018, son taux directeur de 0,25 point de pourcentage pour le porter à 0,75 %.

Dans ce contexte, le ralentissement de l'économie britannique qui avait initialement touché principalement les branches et les composantes de la demande domestique en 2016 et 2017 s'est étendu aux branches et composantes exposées à la demande mondiale au cours des trimestres suivants. Le premier trimestre de 2019 a été exceptionnel et a illustré l'anticipation, surtout par les entreprises, d'un éventuel « no-deal » le 29 mars. **Il s'ensuivit la première baisse trimestrielle du PIB (-0,2 %) enregistrée depuis 2012.**

« Créer les conditions d'un fonctionnement compétitif, durable et équilibré du marché des biens et services en Belgique. »

Parmi les branches d'activité, dans un premier temps, ce sont les activités orientées vers l'économie domestique comme les services, ces derniers représentant 80 % de l'économie britannique, qui ont marqué le pas. Par contraste, l'industrie manufacturière est le secteur qui s'est le mieux comporté en 2017 : les entreprises exportatrices ont profité à la fois de l'expansion de la demande étrangère, spécialement celle de la zone euro dont la conjoncture était favorable, et des gains de compétitivité engendrés par la baisse de la livre sterling. Depuis le début de 2018, l'industrie manufacturière marque le pas tandis que les services forment le socle d'une croissance peu vigoureuse. En raison des préparatifs en vue d'un éventuel « no-deal » qui aurait pu se produire à la fin mars, la production a bondi au premier trimestre de 2019 avant d'enregistrer un net recul au deuxième trimestre de la même année. En effet, craignant le chaos, plusieurs constructeurs automobiles ont anticipé d'août à avril leur période de fermeture annuelle, conduisant à un plongeon de plus de 20 % de la production de voitures en avril. En outre, le report de l'échéance du Brexit vers Halloween (le 31 octobre 2019) a été perçu négativement par les responsables d'entreprises dans la mesure où celui-ci prolonge de nouveau la période d'incertitude.

Du côté des moteurs de la demande, la consommation des ménages et les investissements des entreprises s'étaient d'abord affaiblis. Désormais, la consommation des ménages soutient quelque peu la croissance grâce aux créations d'emplois toujours importantes et à un pouvoir d'achat accru des salariés résultant à la fois d'une légère accélération des salaires et de l'inflation moins élevée, en dépit d'un ralentissement de la croissance du crédit à la consommation. Ces derniers trimestres, spécialement au cours du premier trimestre de 2019, un autre facteur de soutien de la croissance a été l'accumulation des stocks (même si une partie est importée) en vue de la sortie éventuelle du Royaume-Uni de l'UE qui aurait pu avoir lieu fin mars. Ce facteur a en revanche pesé sur l'activité au deuxième trimestre de 2019 dans la mesure où les enquêtes auprès des entreprises ont révélé que la plupart des firmes maintiendraient un niveau de stocks plus élevé que précédemment. L'année 2018 a été marquée par un ralentissement progressif des exportations et par une baisse continue des investissements des entreprises. Malgré un léger rebond au premier trimestre de 2019, la Banque d'Angleterre s'attend à un nouveau recul de ces investissements sur 2019 dans la mesure où les intentions d'investissement des entreprises exposées au Brexit sont freinées par l'incertitude et par les moindres perspectives de long terme dues au Brexit. Selon des données d'enquête, le niveau nominal des investissements serait entre 6 et 14 % inférieur à ce qu'il aurait été en l'absence des incertitudes liées au Brexit. Le ralentissement de la demande extérieure, tant dans la zone euro que dans les pays émergents, a également pesé sur les exportations de biens.

Le marché du travail est caractérisé par la vigueur et les tensions. En avril 2019, le taux de chômage était inférieur à 4 %, et le nombre de personnes occupant un emploi était encore en hausse. La hausse est notamment marquée pour les femmes. Les enquêtes de la Banque d'Angleterre font aussi ressortir un niveau de difficultés de recrutement un peu moins élevé, mais les pénuries de compétences se font toujours sentir dans de nombreux domaines et la rémunération hebdomadaire moyenne continue de s'accroître.

Les prévisions établies par les principales institutions britanniques et internationales tablent sur une poursuite du ralentissement de l'économie britannique pour 2019, même dans l'hypothèse d'une sortie en douceur de l'UE permise par une période de transition allant jusqu'à la fin de 2020, comme envisagé dans l'accord de retrait. La prévision moyenne passe ainsi de

1,4 % en 2018 (chiffre encore provisoire) à 1,3 % en 2019, malgré l'impulsion donnée en novembre par la politique budgétaire dans le budget 2019. Un rebond est néanmoins attendu par la plupart des prévisionnistes pour 2020.

Tableau 1. Croissance en % du PIB en volume

	2016	2017	2018	2019	2020
Royaume-Uni					
FMI (juillet 2019)	1,8	1,8	1,4	1,3	1,4
CE (juillet 2019)	1,8	1,8	1,4	1,3	1,3
Bank of England (août 2019)	1,8	1,8	1,4	1,3	1,3
Office for Budget Responsibility (mars 2019)	1,8	1,8	1,4	1,2	1,4
OCDE (mai 2019)	1,8	1,8	1,4	1,2	1,0
Zone euro					
CE (juillet 2019)	1,9	2,4	1,9	1,2	1,4

En ce qui concerne les échanges commerciaux de la Belgique avec le Royaume-Uni, depuis 2016, l'incertitude suscitée par le référendum sur le Brexit s'est essentiellement reflétée dans les mouvements de la monnaie britannique et dans le ralentissement de la demande intérieure de ce pays.

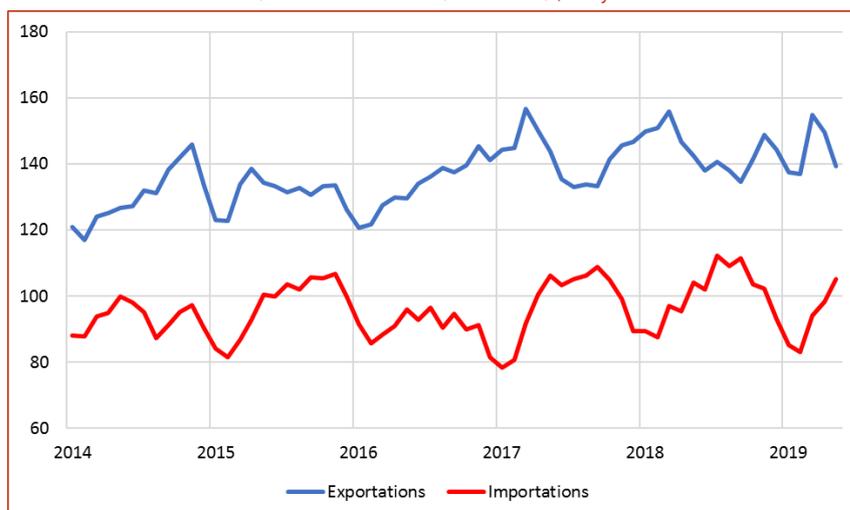
Même si ces évolutions ont affecté les conditions de marché des exportateurs belges, les données du commerce extérieur ne suggèrent pas, à ce stade, de rupture dans les échanges de marchandises entre la Belgique et le Royaume-Uni. Leur croissance annuelle apparaît toutefois moins dynamique que vis-à-vis d'autres pays partenaires de la Belgique. Au-delà d'un possible effet lié de manière générale au Brexit, cette situation peut également résulter d'une spécialisation par produit ou d'un effet de prix particulier. L'excédent commercial de la Belgique vis-à-vis du Royaume-Uni reste par ailleurs important, atteignant environ 6,4 milliards d'euros en 2018 contre quelque 6,7 milliards en 2017.

A noter cependant qu'une analyse de l'évolution du commerce de biens laisse apparaître que les exportations à destination du Royaume-Uni auraient été relativement dynamiques fin 2018 et début 2019. Ainsi, la croissance des exportations totales de biens (exprimées en valeur) vers le Royaume-Uni aurait été de respectivement 7,1 % et 9,9 % au quatrième trimestre de 2018 et au premier trimestre de 2019 (à un trimestre d'écart), contre 2,7 % et 6,6 % pour la même période de référence mais à destination de l'ensemble du monde. Cependant, les premières données pour le second trimestre de 2019 semblent indiquer un repli important des exportations belges à destination du Royaume-Uni en avril et mai 2019. Cet important reflux des exportations vers le Royaume-Uni au second trimestre de 2019 par rapport au trimestre précédent peut cependant s'expliquer, pour partie, par des effets saisonniers. En effet, une telle évolution était également observée lors des deux années précédentes. Les importations belges en provenance du Royaume-Uni seraient quant à elles toujours orientées à la hausse.

« Créer les conditions d'un fonctionnement compétitif, durable et équilibré du marché des biens et services en Belgique. »

Graphique 3. Echanges de biens entre la Belgique et le Royaume-Uni, 2014-2019

(indices en valeur (2010=100) ; moyenne mobile sur trois mois ; dernières données : mai 2019)

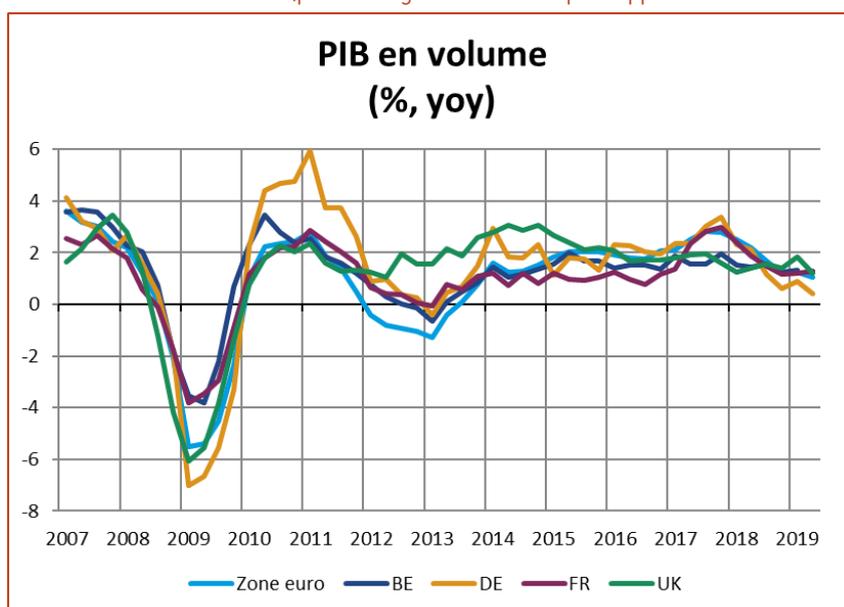


Source : ICN.

2.2. Indicateurs économiques du Royaume-Uni

Graphique 4. PIB en volume au Royaume-Uni

(pourcentages de variation par rapport au trimestre correspondant de l'année précédente)



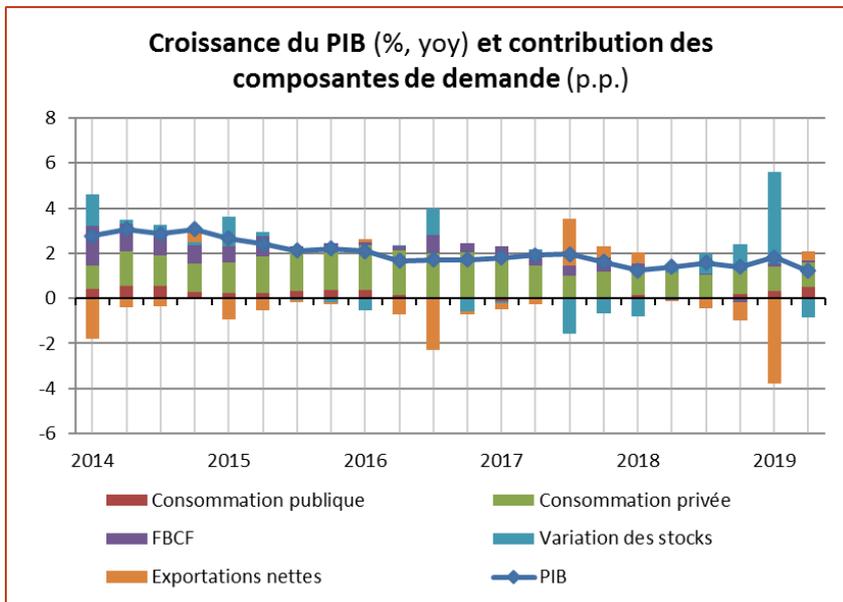
Source : Eurostat.

Au deuxième trimestre de 2019, la croissance de l'activité économique **au Royaume-Uni** a atteint son plus faible taux (1,2 %) depuis le référendum. La croissance du PIB britannique avait pourtant connu un sursaut au premier trimestre de 2019 (1,8 %).

Depuis le quatrième trimestre de 2018, la croissance britannique a été supérieure à celle enregistrée en **zone euro**, en glissement annuel.

Au deuxième trimestre de 2019, la croissance du PIB britannique a été plus faible que celle observée en **France**, mais plus élevée que celle de **l'Allemagne**. A la date du 27 août 2019, la croissance de l'activité économique n'était pas encore connue pour la **Belgique**.

Graphique 5. Royaume-Uni : Contribution des composantes de la demande à la croissance du PIB
(en glissement annuel, en points de pourcentage)



Source : Eurostat.

La demande intérieure (hors stocks) est le principal **moteur de la croissance économique britannique** (exception faite du troisième trimestre de 2017 où ce rôle est joué par les exportations nettes).

La **consommation privée** reste le principal élément de la demande intérieure, tout en perdant peu à peu de son dynamisme. Au deuxième trimestre de 2019, la contribution à la croissance de la consommation privée s'est élevée à 1,1 point de pourcentage.

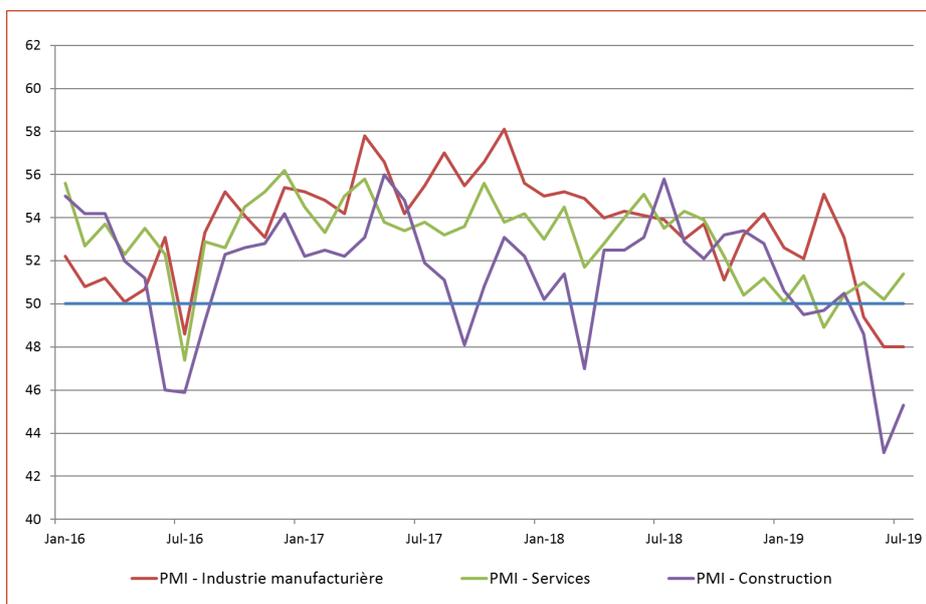
Après avoir amputé la croissance économique britannique au quatrième trimestre de 2018 (-0,2 point de pourcentage), les **investissements** ont participé à la croissance économique britannique aux premier et deuxième trimestre de 2019 à hauteur de 0,1 point de pourcentage chacun.

Au deuxième trimestre de 2019, la contribution à la croissance des **exportations nettes** est à nouveau positive.

« Créer les conditions d'un fonctionnement compétitif, durable et équilibré du marché des biens et services en Belgique. »

Graphique 6. Indicateurs de conjoncture PMI pour le Royaume-Uni

(Données mensuelles)



Source : Thomson Reuters (Markit – PMI).

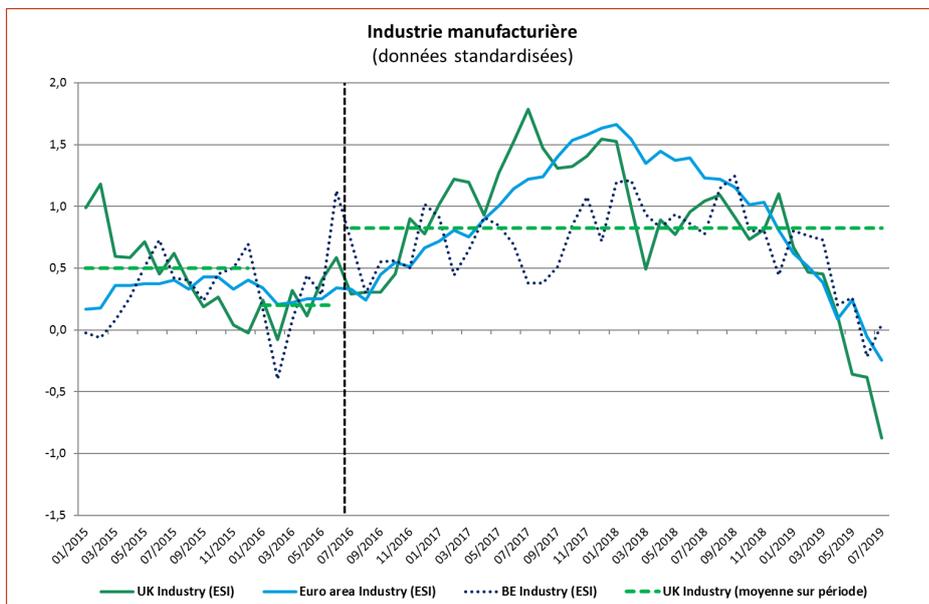
L'indice **PMI** des directeurs d'achat britanniques, traduisant l'activité dans l'**industrie manufacturière**, a connu un renversement de tendance fin 2017 et n'a cessé de se réduire depuis passant même sous la barre des 50 points en mai 2019, laissant présager une récession.

La tendance baissière de l'indice PMI des directeurs d'achat dans les **services** a débuté plus tardivement que pour l'industrie et s'il est passé brièvement sous le seuil des 50 points en mars 2019, il est depuis lors orienté à la hausse.

Après être à nouveau passé sous la barre des 50 points en mai 2019, l'indice PMI des directeurs d'achat dans la **construction** s'est fortement détérioré en juin et semble repartir à la hausse en juillet tout en restant loin des 50 points.

Graphique 7. Indicateurs de conjoncture pour l'industrie manufacturière

(Données mensuelles, indicateurs ESI)



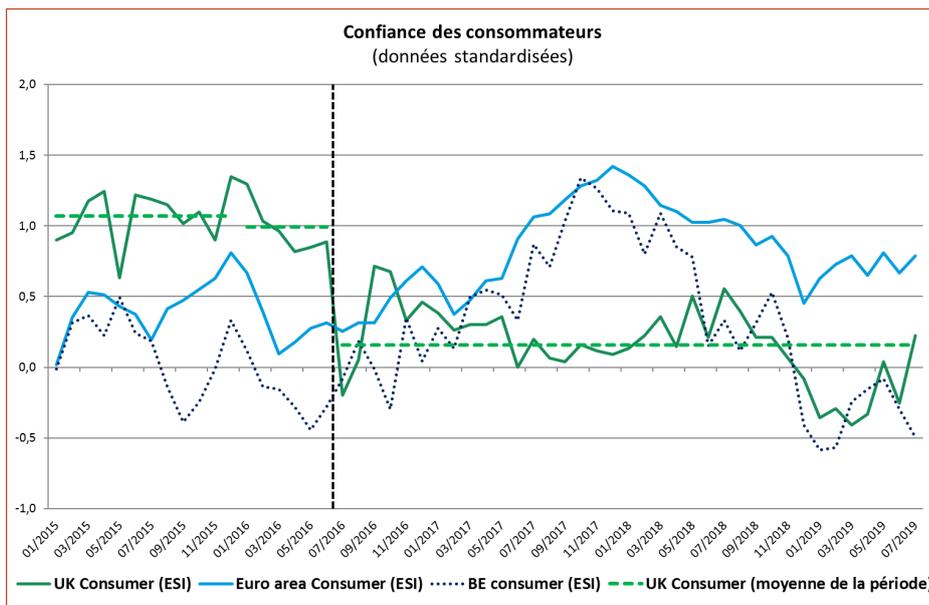
Source : Thomson Reuters, Ecfm.

Depuis août 2017, la **confiance des entrepreneurs britanniques** dans l'industrie, mesurée par l'indicateur ESI (données standardisées), accuse une tendance baissière pour atteindre en juillet 2019 son niveau le plus bas sur la période d'observation.

La **confiance des entrepreneurs en zone euro** a connu une tendance similaire à celle observée au Royaume-Uni même si la détérioration continue s'est déclenchée plus tardivement (février 2018) jusqu'à atteindre un plus bas en juillet 2019.

Graphique 8. Confiance des consommateurs : comparaison internationale

(Données mensuelles, indicateurs ESI)



Source : Thomson Reuters, Ecfm.

« Créer les conditions d'un fonctionnement compétitif, durable et équilibré du marché des biens et services en Belgique. »

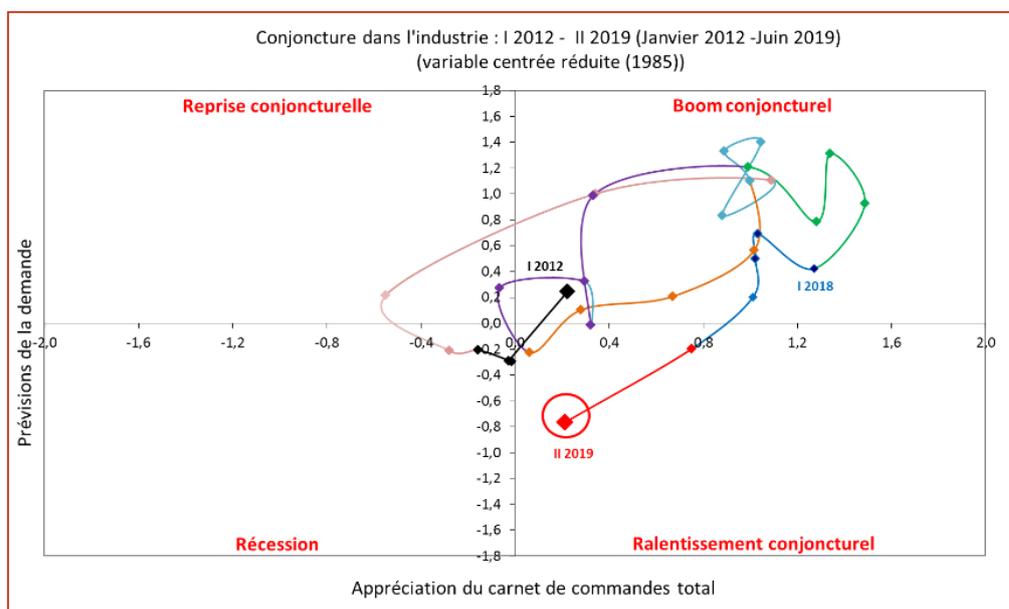
Alors que la **confiance des consommateurs britanniques** est moins élevée qu'avant le référendum, celle-ci est passée en novembre 2018 sous son niveau moyen d'après référendum. On observe toutefois un regain de confiance depuis avril 2019.

Reflétant une conjoncture moins favorable, la **confiance des consommateurs en Belgique** s'est également détériorée en fin d'année 2018 mais de manière plus prononcée et le rebond observé au printemps 2019 n'a été que de courte durée.

La **confiance des consommateurs en zone euro** semble s'être stabilisée en 2019 après s'être détériorée tout au long de 2018.

Graphique 9. Conjoncture dans l'industrie au Royaume-Uni : I 2012- II 2019 (janvier-juin)

(Variable centrée réduite, 1985)



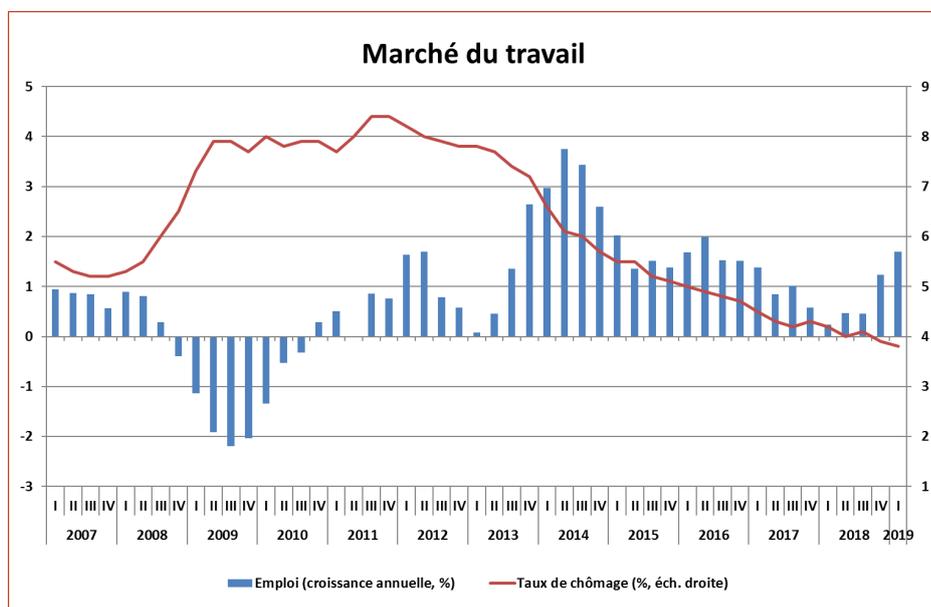
Source : Ecfm.

Si les entrepreneurs britanniques ont fait preuve d'un optimisme certain dans l'industrie manufacturière, qui a profité de la reprise économique de la zone euro ainsi que des gains de compétitivité engendrés par la dépréciation de la livre sterling, ils font preuve d'un pessimisme grandissant quant aux prévisions de la demande. L'appréciation du carnet de commandes total est également moins favorable.

Le graphique 9 montre que les entrepreneurs britanniques s'attendent au deuxième trimestre de 2019 à un **ralentissement conjoncturel plus prononcé**.

Graphique 10. Marché du travail au Royaume-Uni

(données trimestrielles)



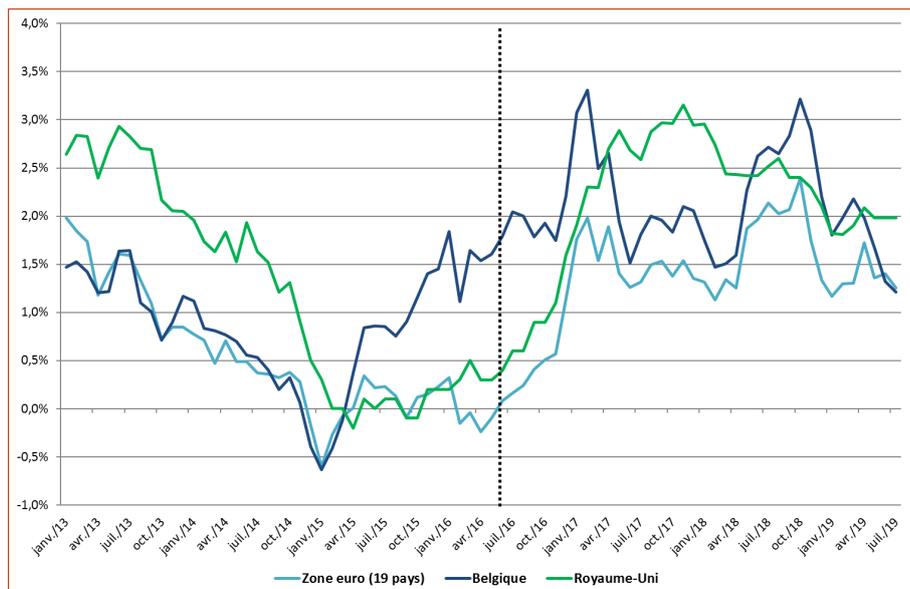
Source : Thomson Reuters (sur la base de l'ONS).

L'**emploi** a connu une décélération de sa progression depuis le référendum, exception faite du troisième trimestre de 2017, jusqu'au premier trimestre de 2018. Il s'est depuis raffermi, enregistrant même un taux de croissance de 6 % au premier trimestre de 2019, à un an d'écart.

Le **taux de chômage** au Royaume-Uni a globalement poursuivi sa tendance baissière initiée au premier trimestre de 2012, atteignant même son niveau le plus bas depuis 1975, au premier trimestre de 2019 (3,8 %).

Graphique 11. Inflation au Royaume-Uni, dans la zone euro et en Belgique

(IPCH, données mensuelles)



Source : Eurostat.

« Créer les conditions d'un fonctionnement compétitif, durable et équilibré du marché des biens et services en Belgique. »

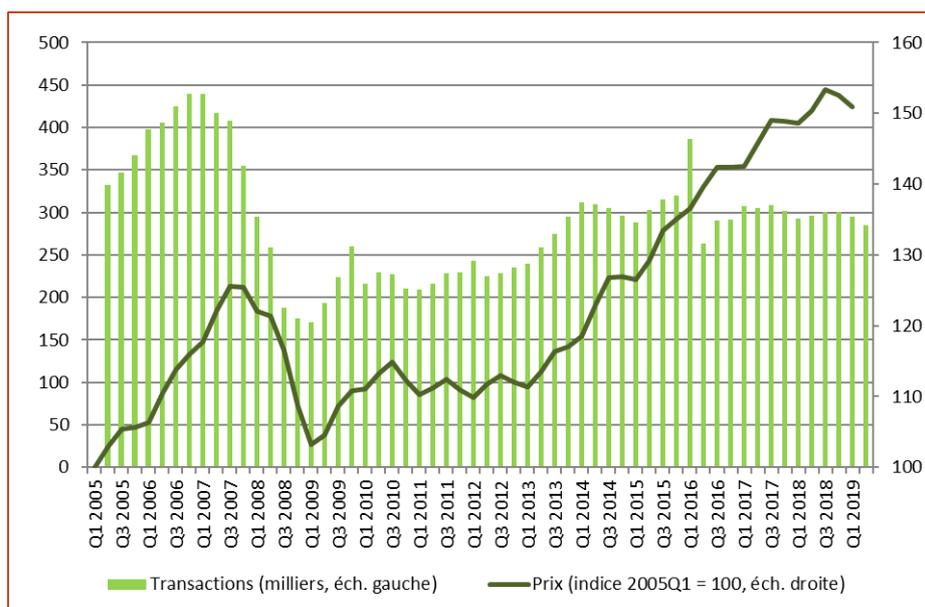
Dans un contexte de dépréciation de la livre sterling (par rapport au dollar et à l'euro), l'inflation s'est accélérée au **Royaume-Uni** à partir de novembre 2015.

Après avoir atteint un pic en novembre 2017 (3,2 %), **l'inflation** a ralenti au Royaume-Uni mais y reste toutefois plus élevée en juillet 2019 (+2 %) que dans la zone euro (+1,3 %) et en Belgique (+1,2 %).

L'inflation belge a ralenti également sur les derniers mois pour converger vers le niveau observé dans la zone euro (+1,3 % en juillet 2019).

Graphique 12. Marché immobilier au Royaume-Uni

(données trimestrielles)



Source : Thomson Reuters.

Si l'on compare le deuxième trimestre de 2019 avec le premier trimestre de la même année, **le nombre de transactions immobilières** a diminué de 3,3 %. Il a diminué de 3,9 % entre le deuxième trimestre de 2019 et celui de 2018.

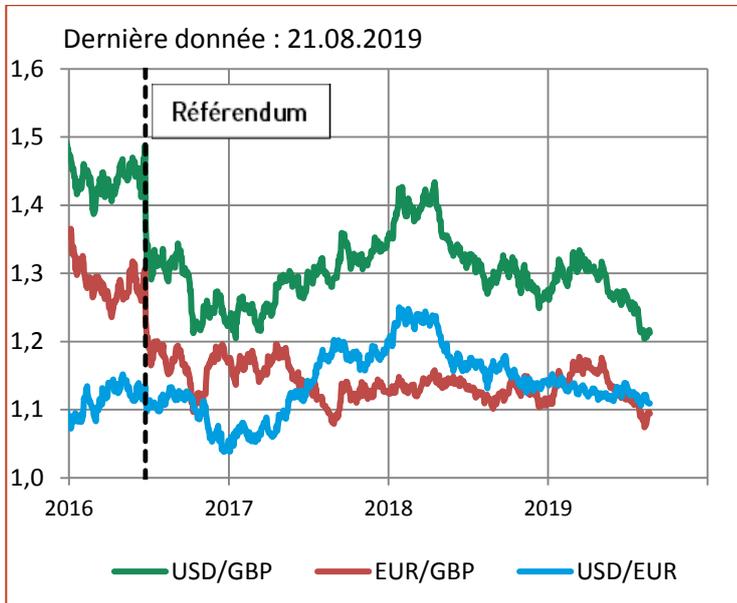
Le **prix de l'immobilier** a diminué de 1,1 % lorsque l'on compare le premier trimestre de 2019 avec le quatrième trimestre de 2018. Il a augmenté de 1,5 % si l'on compare le premier trimestre de 2019 avec celui de 2018. Aucune donnée n'est encore disponible quant au deuxième trimestre de 2019. La hausse continue des prix immobiliers semble être arrivée à un terme, même s'il est trop tôt pour confirmer le renversement de tendance.

Au deuxième trimestre de 2019, la Banque d'Angleterre indiquait que **l'ambiance sur le marché du logement** s'était encore détériorée, en particulier à cause de l'insécurité liée au Brexit qui effraie les acheteurs. Par ailleurs, l'accessibilité des logements à Londres et dans le sud-ouest pose problème.

2.3. Marchés financiers et de change

Graphique 13. Cours de change

Données journalières jusqu'au 21.08.2019



Source : Thomson Reuters.

La livre sterling s'est fortement dépréciée **au lendemain du référendum** du 23 juin 2016 (chute de 8,1 % et 5,8 % respectivement par rapport au dollar et à l'euro), et ce mouvement s'est poursuivi durant les semaines qui ont suivi.

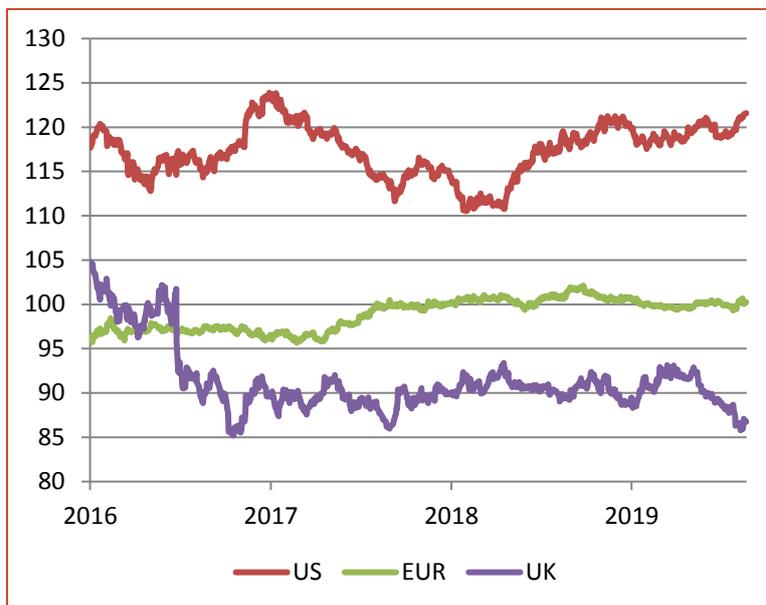
Depuis lors, la livre a fluctué en fonction de l'état des négociations avec l'UE, de la situation politique au Royaume-Uni, et des incertitudes qui en résultaient sur le plan économique.

Ainsi, après s'être temporairement redressée au début de 2019, à l'approche de la date initialement prévue pour la sortie de l'UE, le 29 mars 2019, la livre s'est affaiblie depuis la démission de Theresa May en mai 2019 et l'arrivée de Boris Johnson au 10 Downing Street en juillet de la même année. **Elle a atteint son niveau le plus bas face à l'euro le 9 août 2019, à 1,07 euro.**

« Créer les conditions d'un fonctionnement compétitif, durable et équilibré du marché des biens et services en Belgique. »

Graphique 14. Taux de change effectif nominal

(indices 2014=100)

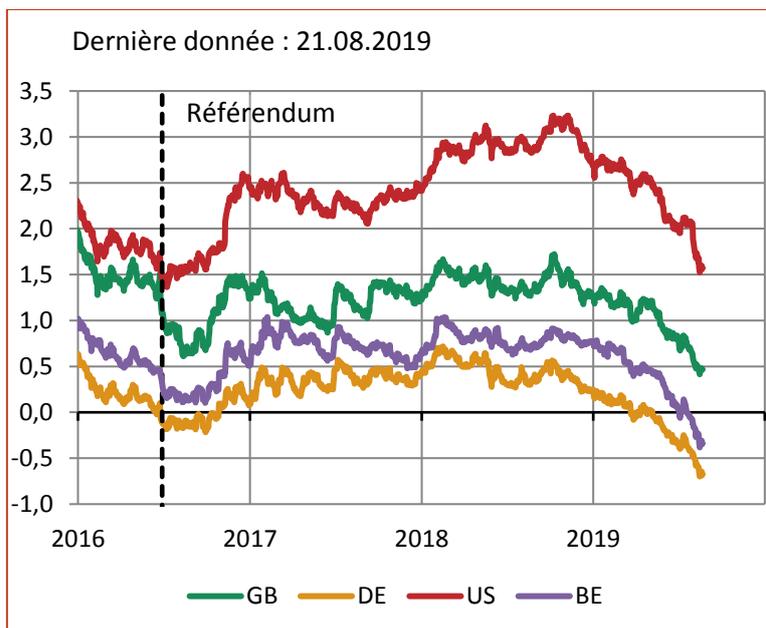


Une hausse représente une appréciation de la devise.

Source : BRI (à partir de Thomson Reuters).

Graphique 15. Taux d'intérêt des obligations d'Etat à 10 ans

(en pourcentages)



Source : Thomson Reuters.

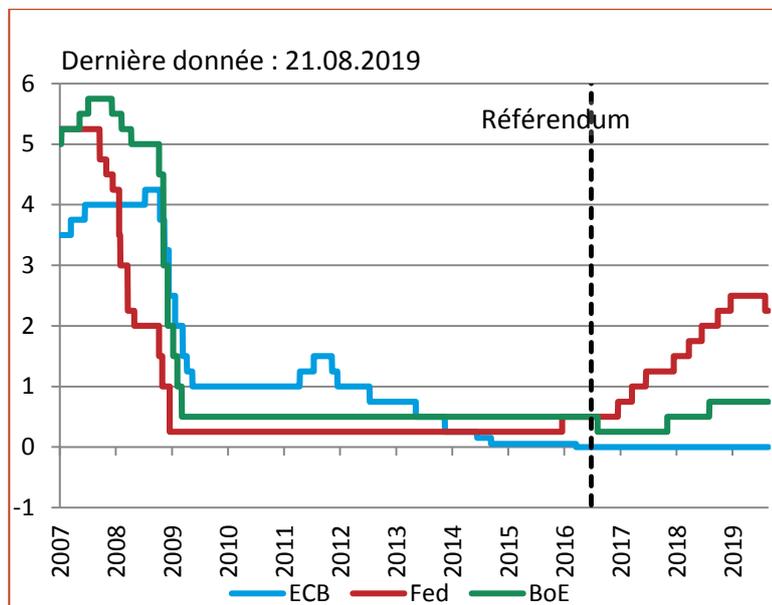
Les résultats du référendum britannique ont eu pour **effet immédiat** une baisse plus prononcée des taux d'intérêt sur des obligations du Trésor britannique.

En dehors de cet épisode, qui a eu un **effet permanent** à la baisse sur les taux des obligations britanniques, les évolutions ont suivi un chemin similaire à celles des autres économies.

En 2019, les taux ont baissé nettement, dans un contexte d'incertitudes économiques et (géo)politiques, en ce compris en matière de politique commerciale. Les taux sont devenus négatifs en Allemagne puis en Belgique. Ils sont restés légèrement positifs au Royaume-Uni.

Graphique 16. Taux directeurs des banques centrales

(en pourcentages)



Source : Thomson Reuters.

Après les réactions sur les marchés financiers et de change à la suite de la surprise liée au résultat du référendum, **la Banque d'Angleterre** a pris différentes mesures d'assouplissement le 3 août 2016. Elle a diminué son taux directeur de 0,25 point de pourcentage, elle a étendu son programme d'achat d'obligations souveraines, elle a introduit un programme d'achat d'obligations d'entreprises et elle a lancé un « Term Funding Scheme » visant à faciliter la transmission de la baisse des taux directeurs vers les taux des crédits bancaires.

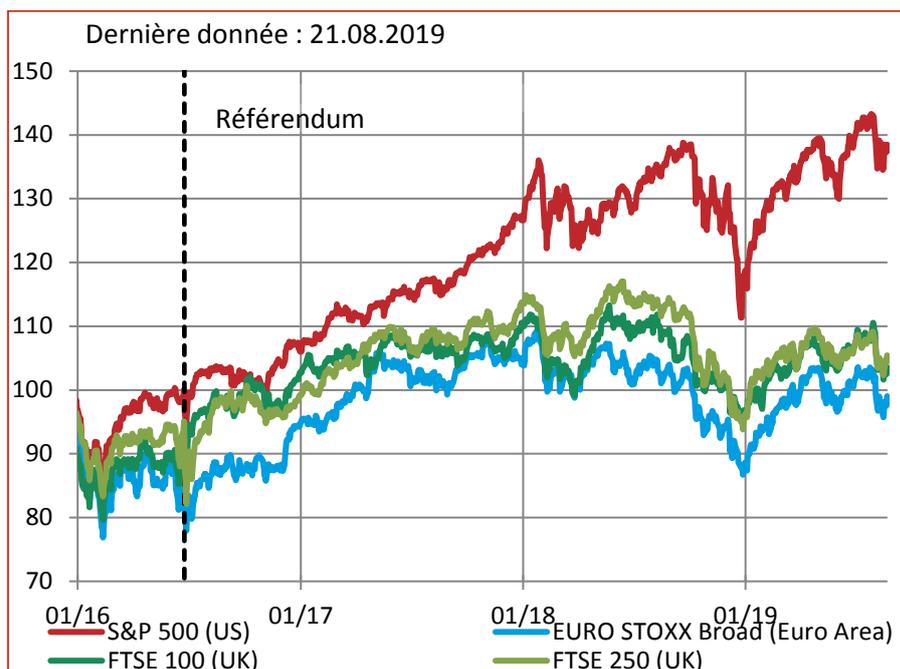
Depuis lors, elle a relevé deux fois son directeur de 25 points de base, en novembre 2017 et en août 2018, dans un contexte de raffermissement de l'inflation.

De son côté, dans un contexte de vigueur persistante de l'économie, **la Réserve fédérale** a procédé à plusieurs hausses des taux directeurs, ouvrant le chemin d'une normalisation de sa politique. Dans un contexte macro plus incertain, la Fed a baissé son taux directeur à l'été 2019.

« Créer les conditions d'un fonctionnement compétitif, durable et équilibré du marché des biens et services en Belgique. »

Graphique 17. Marchés boursiers : principaux indices

(indices 01.06.2015 = 100)



Source : Thomson Reuters.

Bien que les grandes places boursières mondiales aient enregistré des baisses d'ampleurs différentes de leurs indices **au moment du référendum**, ce choc a rapidement été absorbé.

Les cours ont poursuivi sur leur lancée dans un contexte d'expansion économique.

Les marchés boursiers ont été secoués **au début de 2018**, d'abord par les craintes d'une normalisation plus rapide de la politique monétaire américaine et ensuite par l'impact négatif de menaces de politiques protectionnistes, surtout sur le plan commercial.

Dans un contexte d'incertitudes accrues, les marchés boursiers se sont fortement repliés **depuis la mi-2018** avant de reprendre des couleurs en janvier 2019, aussi à la faveur de rééquilibrage de portefeuilles entre actions et obligations.

2.4. Prévisions de croissance à moyen terme

Tableau 2. Perspectives de croissance en % du PIB en volume

	2016	2017	2018	2019	2020
Royaume-Uni					
FMI (juillet 2019)	1,8	1,8	1,4	1,3	1,4
CE (juillet 2019)	1,8	1,8	1,4	1,3	1,3
Bank of England (août 2019)	1,8	1,8	1,4	1,3	1,3
Office for Budget Responsibility (mars 2019)	1,8	1,8	1,4	1,2	1,4
OCDE (mai 2019)	1,8	1,8	1,4	1,2	1,0
Belgique					
FMI (juillet 2019)	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
CE (juillet 2019)	1,5	1,7	1,4	1,2	1,2
OCDE (mai 2019)	1,5	1,7	1,4	1,2	1,3
Bureau du Plan (juin 2019)	1,5	1,7	1,4	1,3	1,3
Banque nationale (juin 2019)	1,5	1,7	1,4	1,2	1,1
Zone euro					
FMI (juillet 2019)	1,9	2,4	1,9	1,3	1,6
CE (juillet 2019)	1,9	2,4	1,9	1,2	1,4
OCDE (mai 2019)	1,9	2,5	1,8	1,2	1,4

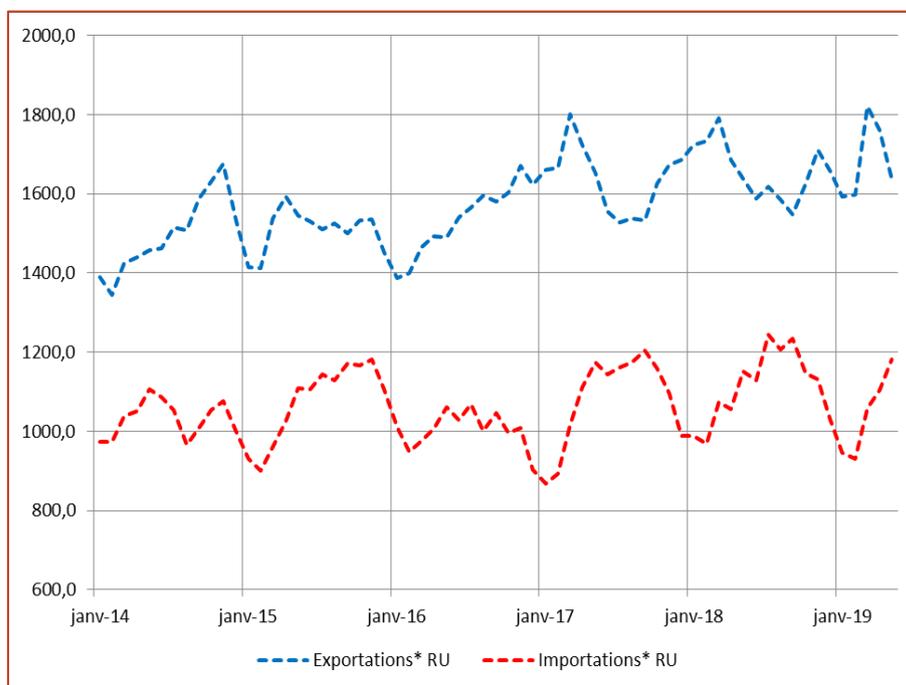
« Créer les conditions d'un fonctionnement compétitif, durable et équilibré du marché des biens et services en Belgique. »

2.5. Commerce extérieur de la Belgique avec le Royaume-Uni

2.5.1. Vue d'ensemble

Graphique 18. Echanges de biens entre la Belgique et le Royaume-Uni

Données en valeur (millions d'euros)



Note : * moyenne mobile sur trois mois.

Source : ICN (concept national).

Depuis 2017, la valeur des exportations belges de biens à destination du Royaume-Uni est en moyenne de quelque 1,6 milliard d'euros par mois, et celle des importations de 1,1 milliard.

L'excédent commercial de la Belgique vis-à-vis du Royaume-Uni s'est chiffré à 6,4 milliards d'euros en 2018 contre quelque 6,7 milliards en 2017.

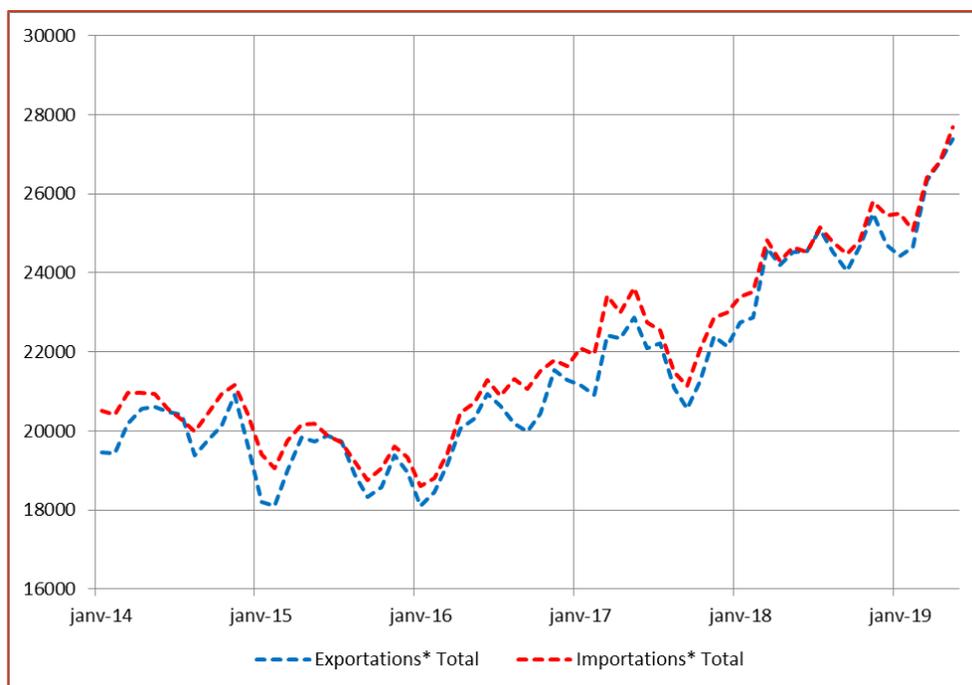
L'approche de la date initiale de sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne (29 mars 2019) semble avoir conduit à une accumulation de stocks. Ainsi, la croissance des exportations totales de biens (exprimées en valeur) vers le Royaume-Uni s'est chiffrée à respectivement quelque 7,1 % et 9,9 % au quatrième trimestre de 2018 et au premier trimestre de 2019 (à un trimestre d'écart), contre des progressions de 2,7 % et 6,6 % pour les exportations belges à destination de l'ensemble du monde pour la même période de référence. Ce dynamisme aurait été principalement soutenu par les évolutions en volume.

Cela a concerné notamment la catégorie de produits « chimiques et pharmaceutiques » ainsi que les produits de la catégorie « machines et matériel de transport », soit les deux catégories les plus importantes en termes d'exportations de biens de la Belgique vers le Royaume-Uni.

Les premières données disponibles pour le second trimestre de 2019 (avril et mai) indiquent, à ce stade, un retrait considérable des exportations à destination du Royaume-Uni par rapport au trimestre précédent. Ce ralentissement peut aussi s'expliquer en partie par des effets saisonniers. Les importations seraient quant à elle toujours orientées à la hausse.

Graphique 19. Echanges de biens entre la Belgique et le reste du monde

Données en valeur (millions d'euros)



Note : * moyenne mobile sur trois mois

Source : ICN (concept national).

En 2018, les exportations belges en valeur ont enregistré une croissance de 8,8 % par rapport à l'année 2017, soit une croissance nettement plus soutenue que celle enregistrée pour le Royaume-Uni uniquement (0,1 %). Cette situation s'explique notamment par l'importante croissance des exportations de « produits chimiques et connexes », qui représentent plus de 30 % des exportations belges de biens, en particulier à destination de l'Allemagne, mais aussi du renchérissement des prix des biens énergétiques.

De manière similaire, **les importations belges de biens en valeur en provenance du reste du monde** ont été marquées par une croissance positive et plus soutenue que celle enregistrée uniquement en provenance du Royaume-Uni, de l'ordre de 7,3 % **en 2018** par rapport à l'année 2017. Cette importante augmentation des importations de biens de la Belgique s'explique notamment par l'alourdissement de la facture nette des produits énergétiques par rapport au reste du monde au cours de cette période.

Globalement, **sur les cinq premiers mois de l'année 2019**, en comparaison à la période correspondante de l'année précédente, les exportations et importations de biens de la Belgique vis-à-vis du reste du monde s'inscrivent en hausse de respectivement 10,2 % et de 10,0 % avec un solde commercial légèrement déficitaire de l'ordre de 0,5 milliard d'euros (déficit de 0,6 milliard d'euros au cours des 5 premiers mois de 2018).

« Créer les conditions d'un fonctionnement compétitif, durable et équilibré du marché des biens et services en Belgique. »

2.5.2. Par catégories de biens

Cette section présente une décomposition entre les principales catégories de biens (ventilation CTCl), mettant l'accent sur des catégories identifiées comme prioritaires pour le suivi, à savoir les produits alimentaires et les boissons, les produits chimiques et pharmaceutiques, les machines et le matériel de transport.

Tableau 3. Echanges de biens de la Belgique vers le Royaume-Uni, par catégorie de produits

Evolution en %

	2015-2016		2016-2017		2017-2018		Janvier-Mai 2018-2019	
	Exportations	Importations	Exportations	Importations	Exportations	Importations	Exportations	Importations
Total	3,1	-9,0	5,9	10,1	0,1	2,6	-1,8	-0,9
0 - Produits alimentaires et animaux vivants	0,9	9,8	2,1	24,3	1,5	9,2	9,4	-4,0
1 - Boissons et tabacs	-25,6	-3,4	25,9	0,0	12,3	33,8	8,8	20,7
2 - Matières brutes non comestibles, à l'exception des carburants	-8,5	29,3	2,5	-4,5	7,8	5,6	29,0	115,5
3 - Combustibles minéraux, lubrifiants et produits annexes	-19,1	-37,5	53,2	51,7	21,0	7,2	-56,5	3,4
4 - Huiles, graisses et cires d'origine animale ou végétale	3,5	48,3	6,2	85,9	2,1	4,7	1,1	28,1
5 - Produits chimiques et produits connexes, n.d.a.	30,7	2,4	14,3	7,9	4,2	4,4	-3,2	0,1
6 - Articles manufacturés classés principalement d'après la matière première	-7,3	-7,4	4,3	3,8	-0,5	3,8	15,5	-3,5
7 - Machines et matériel de transport	0,8	-7,9	-4,2	-2,8	-4,8	1,3	5,0	-8,2
8 - Articles manufacturés divers	-4,4	15,3	6,4	3,4	3,3	-17,0	21,4	-9,1
9 - Articles et transactions non classés ailleurs dans la CTCl	16,2	-67,4	-26,8	113,0	-99,7	-51,4	-49,4	301,8

Source : ICN

Il ressort que la croissance limitée des exportations vers le Royaume-Uni en 2018 résulte essentiellement de la catégorie « machines et matériel de transport » qui enregistre une baisse de quelque 4,8 % entre 2017 et 2018 alors que cette catégorie de biens représente près de 30 % des exportations de la Belgique vers le Royaume-Uni. Au sein de cette catégorie de biens, c'est l'évolution de la catégorie « véhicules routiers » qui explique ce recul. A contrario, à l'instar de l'évolution enregistrée au niveau de l'ensemble des exportations de la Belgique à travers le monde, la catégorie de biens « produits chimiques et connexes » enregistre également une croissance importante à l'égard du Royaume-Uni de quelque 4,2 % alors qu'elle représente la seconde catégorie de biens exportés vers ce pays (environ 25 %).

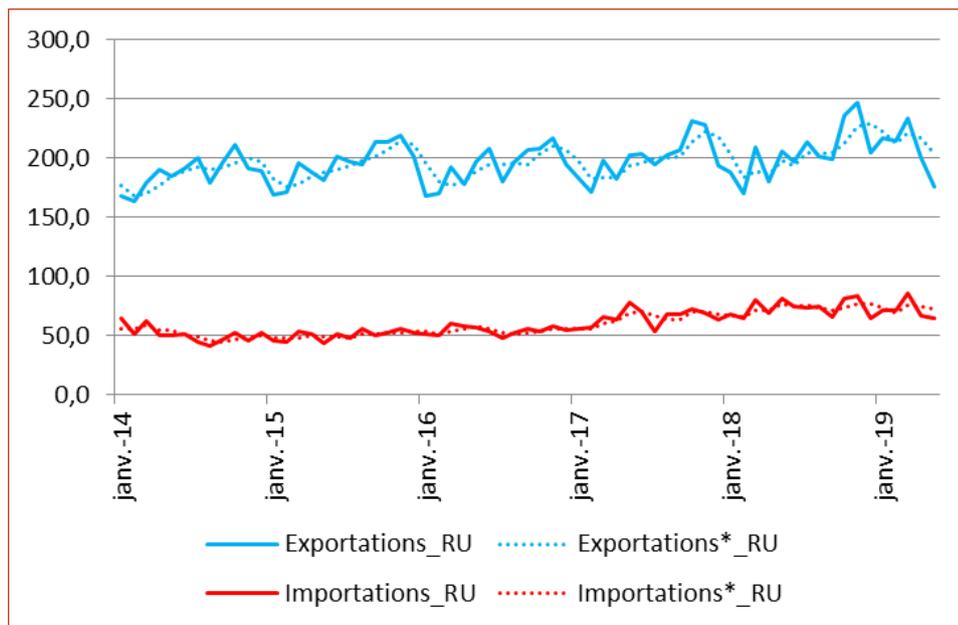
Les importants mouvements constatés au niveau de certaines autres catégories de produits telles que « boissons et tabacs » doivent être remis en perspective du fait que cette dernière catégorie ne représente qu'une part relativement limitée des exportations (1 %) et des importations (1 %) dans le total des échanges de biens entre la Belgique et le Royaume-Uni pour lesquels des variations de montants en valeur de quelques millions seulement engendrent d'importantes variations en termes de taux de croissance. De façon plus spécifique, si les deux classes de produits qui composent cette dernière catégorie ont vu leur exportations et importations augmenter, il s'agit essentiellement des produits liés au tabac qui ont enregistré une évolution importante en termes de croissance. Par ailleurs, la croissance importante des exportations de la Belgique vers le Royaume-Uni des biens de la catégorie « combustibles minéraux, lubrifiants et produits

annexes » s’explique principalement par la hausse des exportations des produits gaziers et pétroliers – notamment à la suite de la hausse des prix de ces produits –, ces derniers constituant en outre le facteur majeur de l’augmentation des importations en provenance du Royaume-Uni au cours de l’année 2018.

2.5.2.1 Produits alimentaires

Graphique 20. Echanges de biens « alimentaires » entre la Belgique et le Royaume-Uni

Données en valeur (millions d’euros)¹



Note : * moyenne mobile sur trois mois

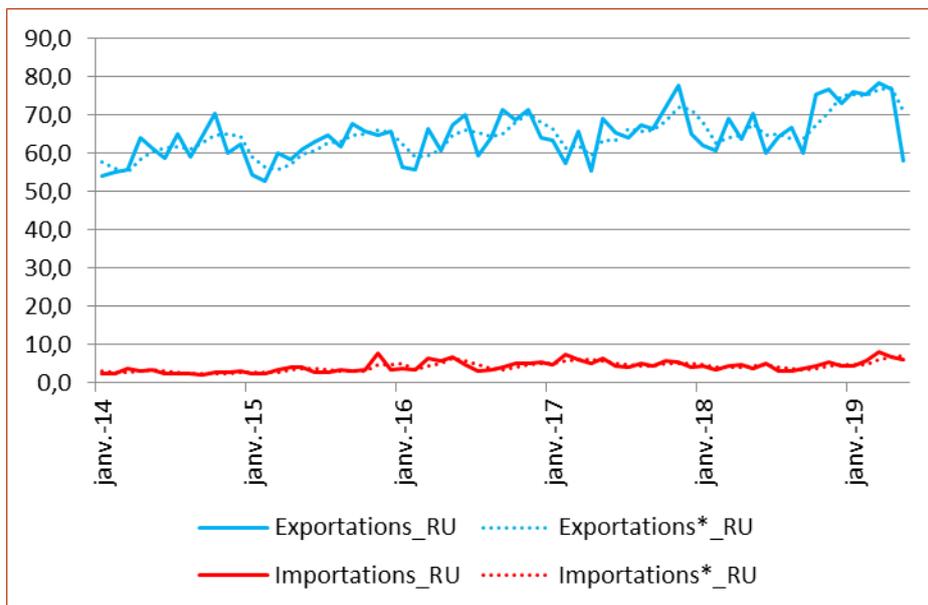
1. Données selon la classification CTCL_1 (agrégation des catégories de produits : « produits alimentaires et animaux vivants » et « boissons et tabacs »).

Source : ICN (concept national).

« Créer les conditions d'un fonctionnement compétitif, durable et équilibré du marché des biens et services en Belgique. »

Graphique 21. Echanges de biens « légumes et fruits » entre la Belgique et le Royaume-Uni

Données en valeur (millions d'euros)¹



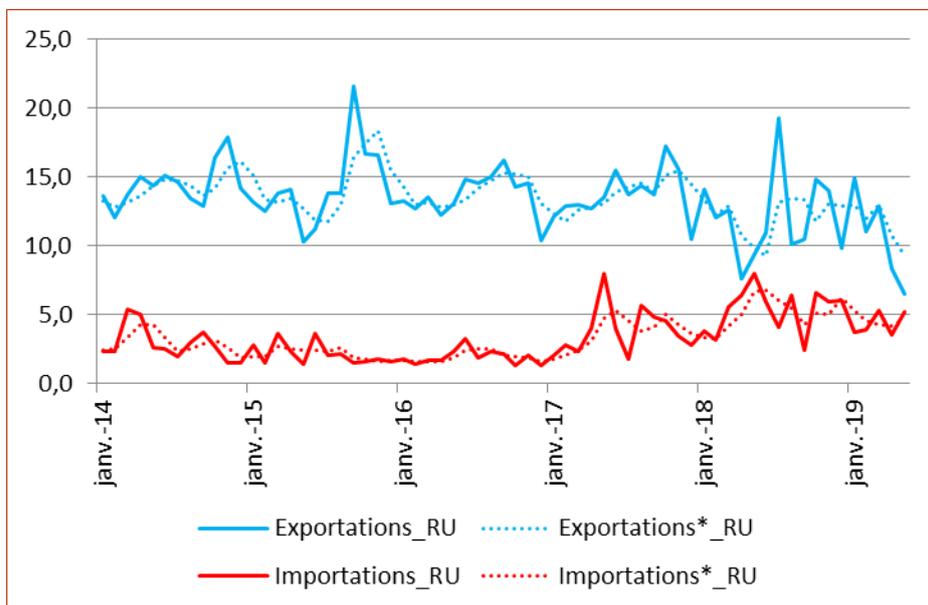
Note : * moyenne mobile sur trois mois

1. Données selon la classification CTCL_2 (« légumes et fruits »).

Source : ICN (concept national).

Graphique 22. Echanges de biens « sucres et préparations à base de sucre » entre la Belgique et le Royaume-Uni

Données en valeur (millions d'euros)¹



Note : * moyenne mobile sur trois mois

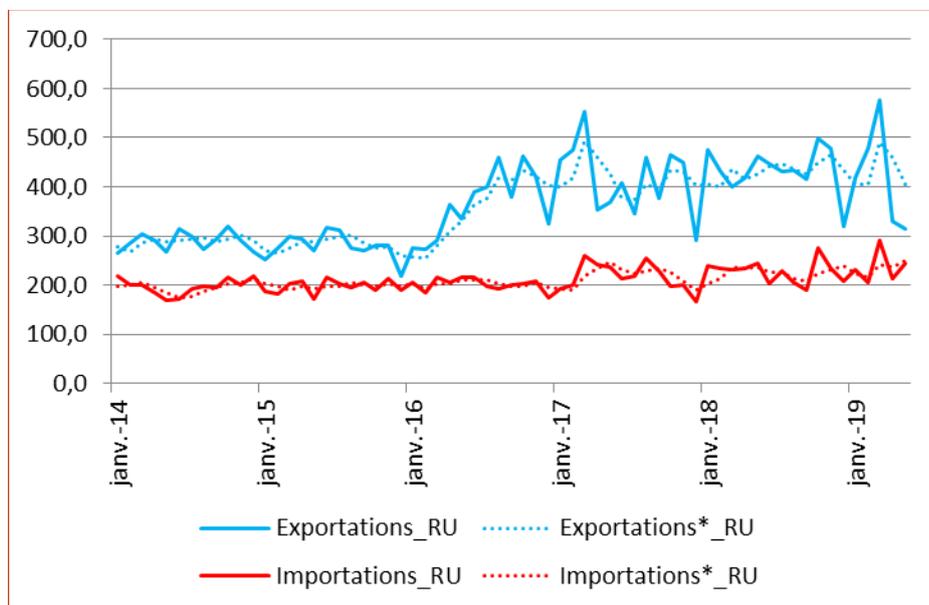
1. Données selon la classification CTCL_2 (« sucres, préparations à base de sucre et miel »).

Source : ICN (concept national).

2.5.2.2 Produits chimiques et pharmaceutiques

Graphique 23. Echanges de biens « produits chimiques et connexes » entre la Belgique et le Royaume-Uni

Données en valeur (millions d'euros)¹



Note : * moyenne mobile sur trois mois

1. Données selon la classification CTCI_1 (« produits chimiques et produits connexes »).

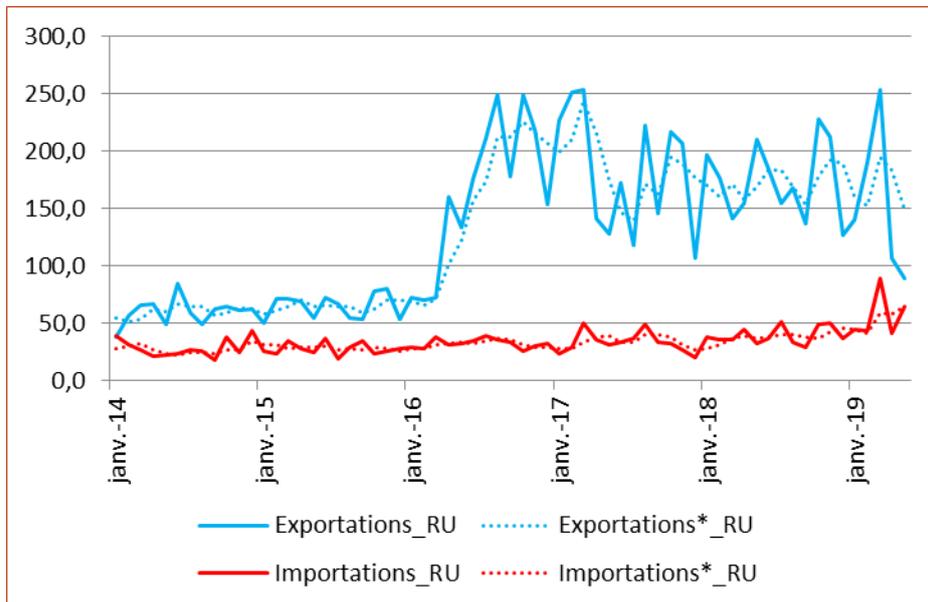
Source : ICN (concept national).

La hausse des exportations de biens constatée en 2016 n'est pas directement liée au Brexit mais à la réorganisation des activités d'une firme du secteur pharmaceutique (voir ci-dessous pour la catégorie de produits spécifiques « produits médicaux et pharmaceutiques »).

« Créer les conditions d'un fonctionnement compétitif, durable et équilibré du marché des biens et services en Belgique. »

Graphique 24. Echanges de biens « médicaux et pharmaceutiques » entre la Belgique et le Royaume-Uni

Données en valeur (millions d'euros)¹



Note : * moyenne mobile sur trois mois

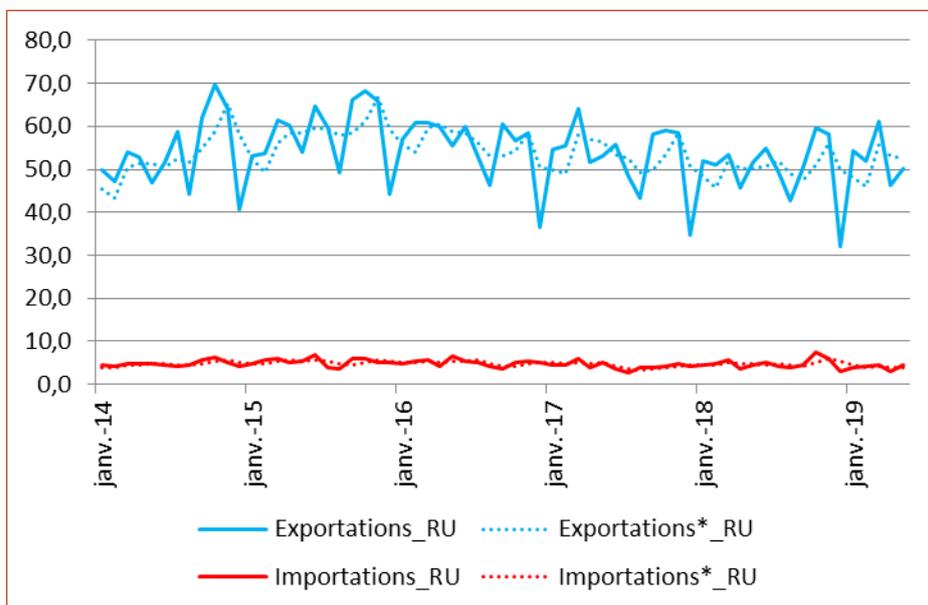
1. Données selon la classification CTCL_2 (« produits médicaux et pharmaceutiques »).

Source : ICN (concept national).

2.5.2.3 Produits textiles

Graphique 25. Echanges de biens « textiles » entre la Belgique et Royaume-Uni

Données en valeur (millions d'euros)¹



Note : * moyenne mobile sur trois mois

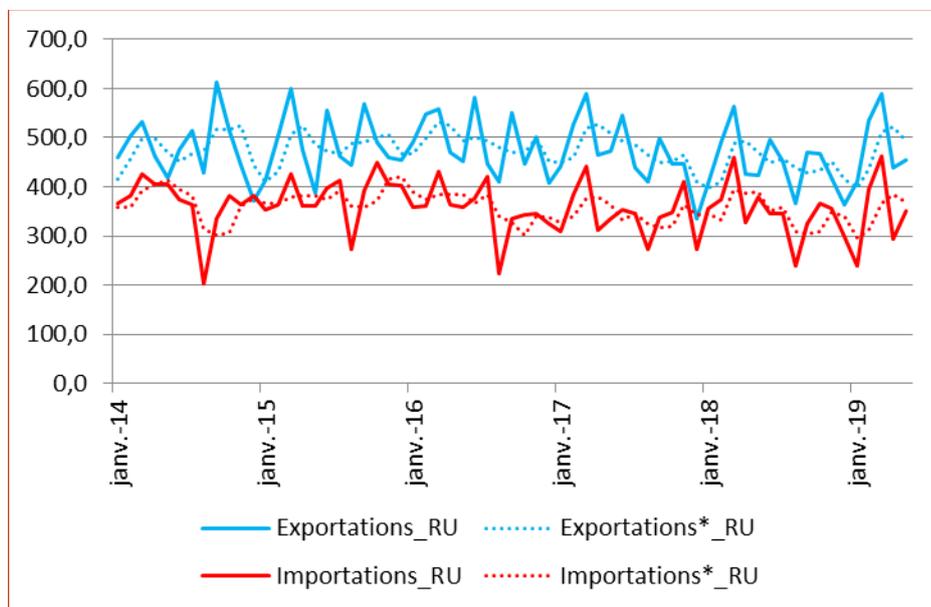
1. Données selon la classification CTCL_2 (« fils, tissus, articles textiles façonnés, n.d.a et produits connexes »).

Source : ICN (concept national).

2.5.2.4 Véhicules routiers et autres matériels de transports

Graphique 26. Echanges de biens « machines et matériels de transport » entre la Belgique et le Royaume-Uni

Données en valeur (millions d'euros)¹



Note : * moyenne mobile sur trois mois

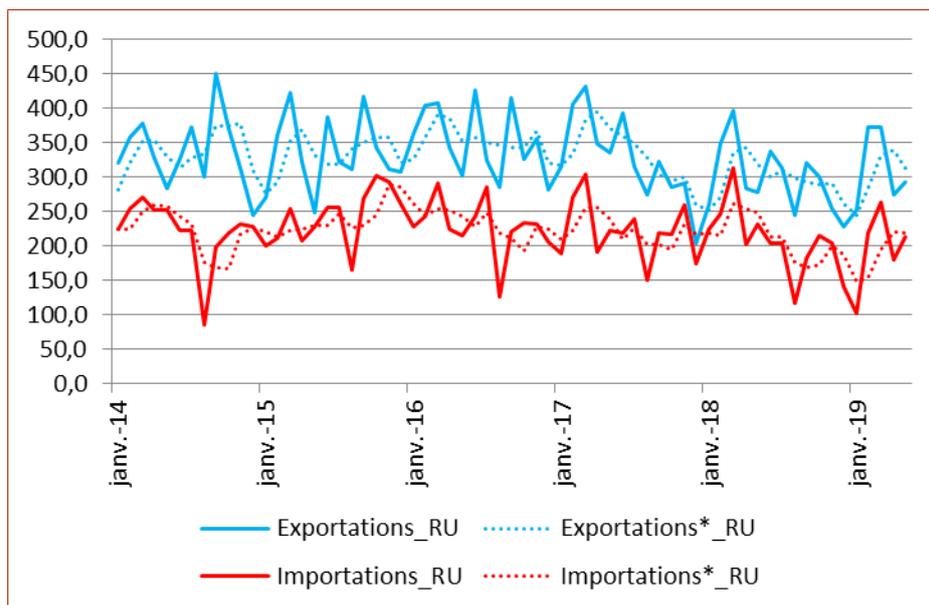
1. Données selon la classification CTCL_1 (« machines et matériels de transport »).

Source : ICN (concept national).

« Créer les conditions d'un fonctionnement compétitif, durable et équilibré du marché des biens et services en Belgique. »

Graphique 27. Echanges de biens « véhicules routiers et autres matériels de transports » entre la Belgique et le Royaume-Uni

Données en valeur (millions d'euros)¹



Note : * moyenne mobile sur trois mois

1. Données selon la classification CTCL_2 (agrégation des catégories de produits: « Véhicules routiers » et « Autres matériels de transports »).

Source : ICN (concept national).

2.6. Importance des secteurs pour les exportations belges vers le Royaume-Uni dans les flux multilatéraux

L'importance des secteurs mis en exergue par les flux bilatéraux est toutefois à nuancer en prenant en considération les échanges multilatéraux. Pour appréhender l'importance du Royaume-Uni en tant que débouché pour un secteur donné, il faut donc tenir compte des autres destinations des exportations belges.

Le **Royaume-Uni** constitue un **partenaire important** en ce qui concerne les exportations belges⁴ de l'industrie du **textile, de l'habillement et de la chaussure** (C13-C15 : 12,8 % des exportations totales belges de l'ensemble de ce secteur), de l'**industrie du papier et du carton** (C17 : 12,5 %), de l'**industrie automobile** (C29 : 12,1 %), de l'**imprimerie et la reproduction d'enregistrements** (C18 : 10,7 %), de la **fabrication d'autres matériels de transport** (C30 : 9 %) et de l'**industrie alimentaire et des boissons** (C10-C12 : 8,7 %). Les chiffres relatifs aux secteurs pour lesquels le Royaume-Uni joue un rôle essentiel en tant que débouché pour leurs exportations sont repris dans le tableau 4. Le tableau complet se trouve en annexe pour plus de clarté (Tableau A1).

⁴ Selon la nomenclature NACEBEL 2008, en concept national et en moyenne sur la période 2016-2018.

Tableau 4. Parts relatives du Royaume-Uni en tant que débouché des exportations belges de l'industrie manufacturière

(Moyenne 2016-2018, exportations en millions d'euros)

	Exportations vers le Royaume-Uni	Exportations vers le Monde	Poids du Royaume-Uni dans Monde	Part de la valeur ajoutée du secteur dans la valeur ajoutée de l'industrie manufacturière
C Industrie manufacturière	18.637,8	247.189,9	7,5%	100%
13-15 Textile & Habillement	925,2	7.242,1	12,8%	2,7%
13 <i>Fabrication de textiles</i>	598,7	3.928,0	15,2%	n.d.
14 <i>Industrie de l'habillement</i>	205,9	2.133,6	9,6%	n.d.
15 <i>Industrie du cuir et de la chaussure</i>	120,7	1.180,5	10,2%	n.d.
17 Industrie du papier et du carton	442,7	3.529,1	12,5%	2,0%
29 Industrie automobile	3.639,5	29.979,3	12,1%	4,1%
18 Imprimerie et reproduction enregistrements	17,0	159,2	10,7%	1,8%
30 Fabrication d'autres matériels de transport	289,5	3.230,1	9,0%	1,7%
10-12 Alimentaire & Boissons	2.356,0	27.001,1	8,7%	15,3%
10 <i>Industries alimentaires</i>	2.190,6	23.770,7	9,2%	n.d.
11 <i>Fabrication de boissons</i>	159,6	2.826,6	5,6%	n.d.
12 <i>Fabrication de produits sur base de tabac</i>	5,8	403,8	1,4%	n.d.

Source : BNB, concept national. Valeur ajoutée non disponible au niveau détaillé en ce qui concerne l'industrie du textile et de l'habillement (C13-C15) et l'industrie alimentaire et des boissons (C10-C12).

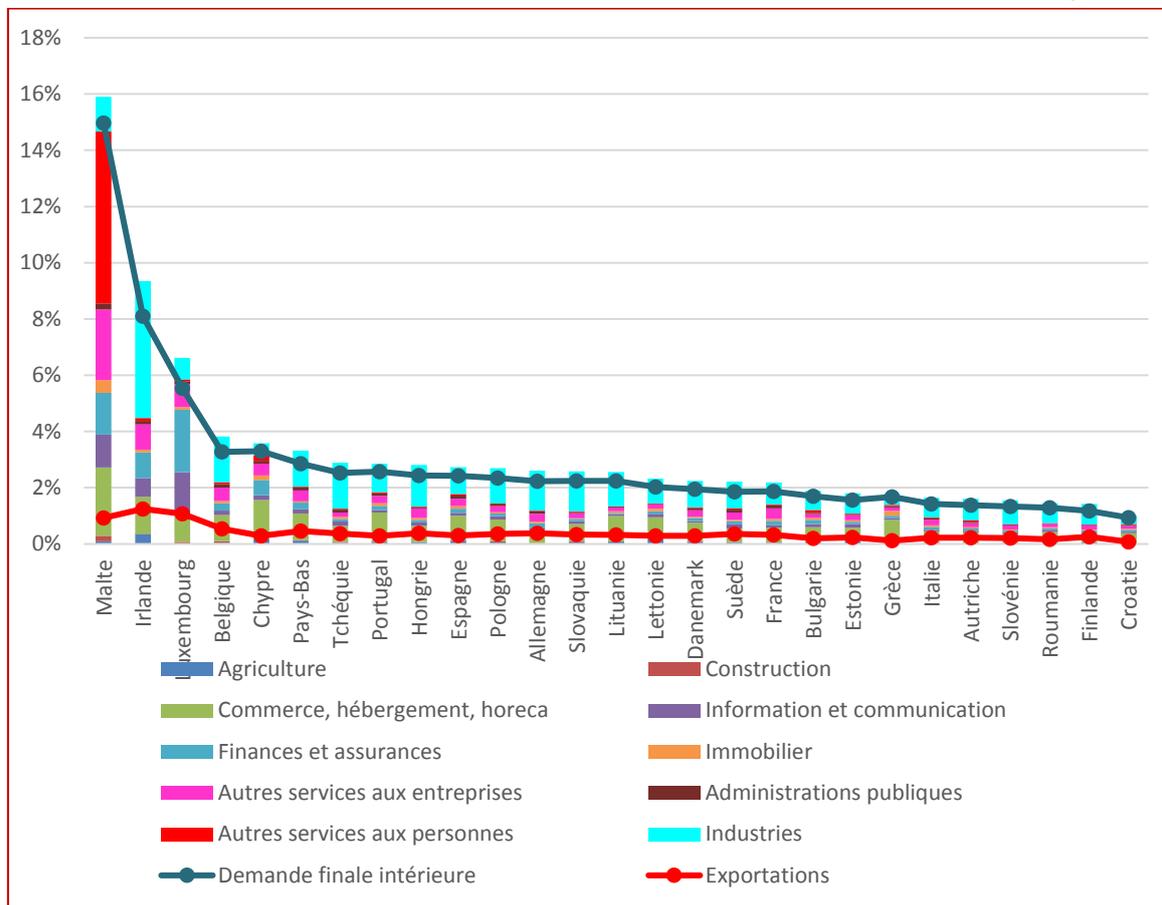
Attention toutefois, **un pourcentage élevé ne signifie pas pour autant un montant absolu élevé**. Alors que les exportations issues de l'industrie chimique (C20) destinées au Royaume-Uni ne représentent que 5,3 % des exportations belges de cette industrie, leur montant s'élève toutefois à 2,7 milliards d'euros en moyenne annuelle sur la période d'observation. En revanche, si ce taux s'élève à 15,2 % pour les exportations de la fabrication de textiles (C13), elles ne représentent que 598,7 millions d'euros en moyenne annuelle sur la période d'observation.

Pour information, les secteurs industriels repris dans le tableau 4, qui ont la part relative la plus importante pour le Royaume-Uni en tant que débouchés, ne sont pas les secteurs les plus importants économiquement en termes de valeur ajoutée (cf. dernière colonne du tableau). Ceux-ci sont, en effet, l'industrie chimique (C20) qui représente 15,9 % de la valeur ajoutée belge créée dans l'industrie manufacturière en 2016, suivie par l'industrie alimentaire et les boissons (C10-C12) avec 15,38 % et l'industrie pharmaceutique (C21) avec 12,6 %. Le tableau complet des valeurs ajoutées de l'industrie manufacturière se trouve en annexe (Tableau A2).

2.7. Valeur ajoutée des Etats membres dans la demande finale totale britannique⁵

Graphique 28. Intégration dans la chaîne de valeur britannique, 2015

(en % de la valeur ajoutée locale)



Source : OCDE (TiVA), calculs propres.

En 2015⁶, la part de la valeur ajoutée belge générée par la demande finale totale britannique s'élevait à 3,8 % (données de TiVA, OCDE) dont 3,3 % par la demande intérieure britannique et 0,5 % par les exportations du Royaume-Uni vers le reste du monde. La valeur ajoutée belge⁷ dans la demande finale totale britannique s'élevait à 1,6 % pour l'industrie, tandis que pour les services, ce taux atteignait 2,2 %. Au niveau sectoriel, les principaux créateurs de valeur ajoutée sont issus de l'industrie chimique et des autres services aux entreprises (chacun représente 0,5 % de la valeur ajoutée belge). En ce qui concerne les autres pays de l'Union européenne, la demande finale totale britannique a généré 9,3 % de la valeur ajoutée totale de l'Irlande, dont 8,1 points de pourcentage créés par la demande intérieure britannique et 1,2 point de pourcentage par les exportations britanniques vers le reste du monde.

⁵ La demande finale totale britannique est composée d'une part de la demande intérieure britannique et d'autre part, des réexportations du Royaume-Uni vers le reste du monde. Tous les taux de ce focus sont exprimés par rapport à la valeur ajoutée totale de l'économie du pays créateur de valeur ajoutée.

⁶ Dernières données disponibles.

⁷ L'industrie comprend l'industrie minière, l'industrie manufacturière et le secteur « Eau, gaz et électricité ».

Les principaux bénéficiaires de la demande finale britannique étaient le secteur de l'alimentation et des boissons (1,5 %) et l'industrie chimique (1,3 %). La valeur ajoutée irlandaise dans la demande finale totale britannique représentait 4,9 % pour l'industrie. Pour les services, ce taux équivalait à 4,1 % contre 0,4 % pour le secteur agricole.

Pour les principaux pays voisins, la part de la valeur ajoutée locale, créée par la demande finale totale britannique pour les Pays-Bas (notamment dans les autres services professionnels), pour l'Allemagne (l'industrie automobile et les autres services professionnels) et pour la France (notamment les autres services professionnels) correspondait respectivement à 3,3 %, 2,6 % et 2,2 %.

Les parts des Pays-Bas et de la France ont davantage profité aux services (respectivement 1,9 % et 1,4 % contre 1,3 % et 0,8 % pour les industries) ; celle de l'Allemagne a par contre davantage bénéficié à l'industrie (1,4 % contre 1,2 % pour les services).

3. Analyse d'impact et droits tarifaires éventuels

3.1. Analyse d'impact du Brexit sur l'activité économique

3.1.1. L'incidence à long terme du Brexit sur les économies du Royaume-Uni et de l'UE

Fin janvier 2019, la Banque nationale de Belgique a publié un [working paper](#) consacré au Brexit. Ce document, dont une synthèse a été publiée en juillet par le SUERF⁸, passe en revue de nombreuses études officielles et universitaires récentes portant sur l'incidence à long terme du Brexit sur le PIB ou sur le bien-être – ce dernier étant souvent défini comme la consommation (ou le revenu) par habitant – pour les économies du Royaume-Uni et de l'UE. Le rapport reprend notamment certaines études publiées juste après l'accord du 25 novembre 2018. La priorité est donnée à celles présentant des résultats pour la plupart des pays de l'UE.

Pour la première fois, différentes études d'incidence à long terme présentant des résultats pour la Belgique ont été analysées. Celles-ci émanent des Etats-Unis (FMI), du Royaume-Uni (London School of Economics), d'Allemagne (Institut Ifo), de France (Conseil d'analyse économique sur la base d'un modèle de commerce développé par le CEPIL), des Pays-Bas (Centraal Plan Bureau) et de Belgique (KULeuven). Les résultats de cette dernière étude ont également été présentés en juin 2019 dans un rapport⁹ commandé par le Département des Affaires étrangères du Gouvernement flamand (Buza), lequel détaille surtout les estimations de pertes d'activité et d'emploi par pays et par branches d'activité (voir section 3.2). Il y est rappelé que, pour la Belgique, les pertes d'emploi toucheraient 10.000 personnes en cas de Brexit doux et 42.000 en cas de Brexit dur. Pour la Belgique et la plupart des pays, l'étude de la KUL est, parmi les études passées en revue par la Banque nationale, celle qui aboutit aux pertes les plus élevées. Cela est dû pour partie à la prise en compte des chaînes globales de valeur et pour partie au recours à des valeurs particulièrement élevées pour certains paramètres-clés (spécialement les élasticités au commerce).

De manière générale, les principaux résultats sont les suivants :

- Le Brexit est une situation perdant-perdant pour les économies du Royaume-Uni et de l'UE, en particulier dans le cas d'un scénario de retrait sans accord mais ordonné (scénario Organisation mondiale du commerce (OMC)).
- Le Royaume-Uni est nettement plus affecté par le Brexit que l'UE¹⁰.
- L'éventail des pertes est très large, en particulier pour le Royaume-Uni.

⁸ Bisciari P. (2019), Main findings from a survey of the long-term impact of Brexit on the UK and the EU economies, SUERF Policy Note 84, <https://www.suerf.org/policynotes/6507/main-findings-from-a-survey-on-the-long-term-impact-of-Brexit-on-the-uk-and-eu-economies/html>

⁹ Vandenbussche H. (2019), Sector-level analysis of the impact of Brexit on the EU-28, Report prepared for Flanders Department of Foreign Affairs, June.

¹⁰ Soit les 28 Etats membres actuels moins le Royaume-Uni.

- Seuls certains pays, à savoir les petites économies ouvertes étroitement liées au Royaume-Uni, devraient subir de lourdes pertes.
- La mise en œuvre d'un accord comme celui obtenu lors du sommet de l'UE du 25 novembre 2018 pourrait fortement limiter les pertes liées au Brexit à la fois pour le Royaume-Uni et pour l'ensemble des Etats membres de l'UE.

Le principal **canal de transmission** du Brexit à long terme est le commerce des biens (et des services). En effet, les échanges entre le Royaume-Uni et les 27 Etats membres restants de l'UE pourraient à nouveau se heurter à des barrières tarifaires et non tarifaires qui avaient été démantelées grâce au marché unique et à l'union douanière de l'UE. Pour le Royaume-Uni et, dans certains cas, pour l'UE dans son ensemble, les études englobent des canaux de transmission supplémentaires, tels que l'investissement direct étranger (IDE), la migration, le taux de change, etc. Pour le Royaume-Uni en particulier, la productivité peut être ajoutée comme canal de transmission. Dans les études d'incidence empiriques, une **perte liée au Brexit** signifie que le PIB augmente dans une moindre mesure si le Royaume-Uni quitte l'UE par rapport au scénario de base où il reste au sein de l'UE. Cela ne veut pas nécessairement dire que le PIB en volume va baisser à quelque moment que ce soit.

Etant donné que la déclaration politique (annexée à l'accord de retrait conclu le 25 novembre au Conseil de l'UE) laisse encore de nombreuses **options** ouvertes concernant la **relation future** entre l'UE et le Royaume-Uni, l'étude comprend différents scénarios institutionnels, allant du maintien du Royaume-Uni dans l'UE à un retrait sans accord mais ordonné dans lequel les relations commerciales seront organisées selon les règles de l'OMC.

Le Brexit est une situation perdant-perdant pour les deux parties et il s'avère que le Royaume-Uni sera nettement plus affecté que l'UE27 : en effet, le Royaume-Uni ne constitue qu'une très faible part du commerce de l'UE27, alors que l'UE27 représente toujours près de la moitié des importations et des exportations de ce pays.

Les pertes liées au Brexit, en particulier pour le Royaume-Uni, diffèrent largement d'une étude à l'autre, ce qui reflète une grande **incertitude**. L'ampleur des résultats dépend des spécifications du modèle et des canaux pris en compte. Pour le Royaume-Uni, l'ajout d'autres canaux que le commerce (IDE, migration, productivité, etc.) tend à accroître l'incidence négative à long terme sur l'activité économique.

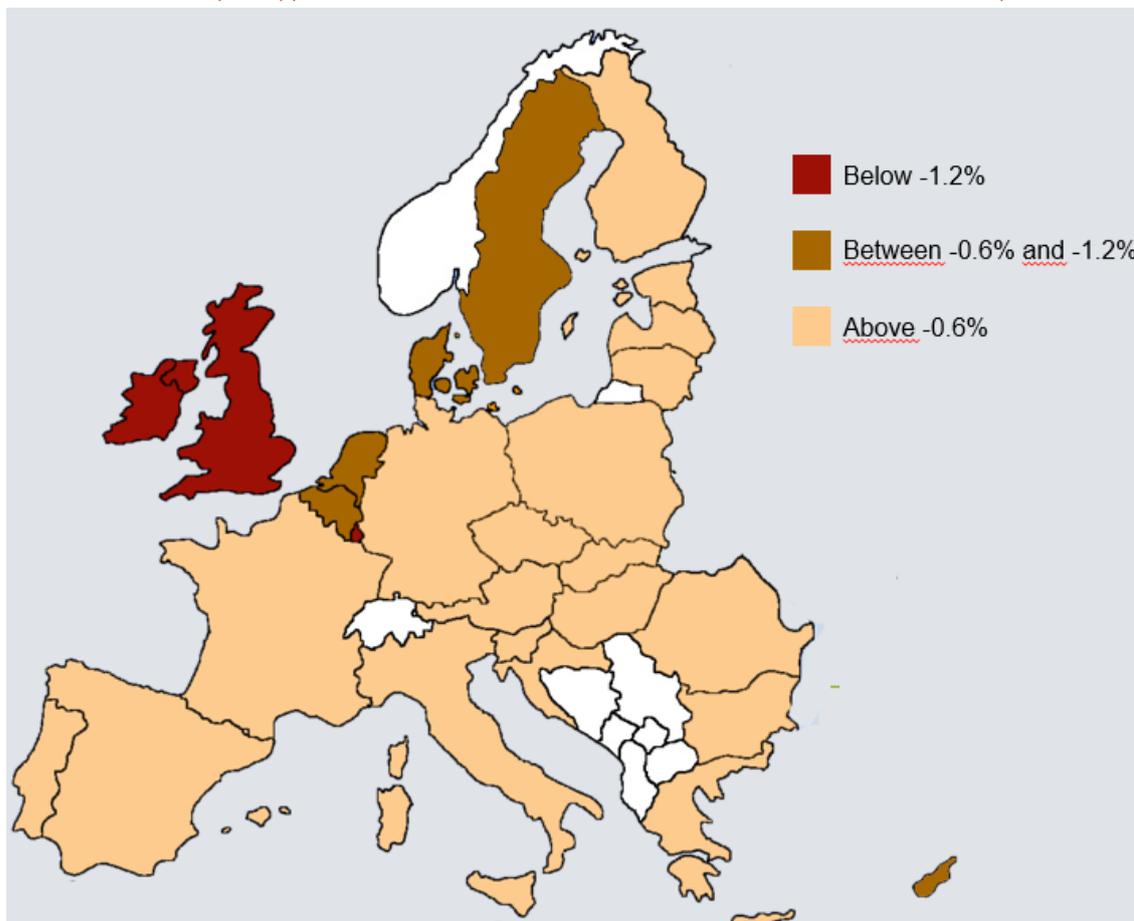
Sur la base de la médiane de sept études estimant principalement le canal du commerce, l'**incidence négative du Brexit** sur le PIB ou sur le bien-être induite par le scénario de l'OMC est **plus limitée pour l'UE27 (Etats membres) que pour le Royaume-Uni. Certaines (petites) économies ouvertes étroitement liées au Royaume-Uni sont toutefois davantage touchées que les autres**. C'est le cas de l'Irlande – et, dans une moindre mesure, des Pays-Bas et de la Belgique – en raison de leur proximité géographique, du Luxembourg eu égard à la spécialisation de son économie dans les services financiers, de même que de Chypre et de Malte, qui font tous deux partie du Commonwealth. La perte de PIB ou de bien-être est plus limitée dans les quatre principaux pays de la zone euro (Allemagne, France, Italie et Espagne) que dans la moyenne de l'UE, en raison de leur moindre ouverture aux échanges avec le Royaume-Uni et de leur plus grand marché intérieur. Les approches fondées sur les chaînes de valeur globales font état de pertes nettement plus conséquentes au niveau du PIB que celles mentionnées dans des modèles de commerce purs. Comme on pouvait s'y attendre, des pertes plus significatives au niveau du

« Créer les conditions d'un fonctionnement compétitif, durable et équilibré du marché des biens et services en Belgique. »

PIB sont également associées à des estimations plus élevées des variables de choc (en particulier des barrières non tarifaires). Les résultats sont également sensibles aux valeurs fixées pour les paramètres, en particulier les élasticités du commerce qui indiquent dans quelle mesure les volumes échangés se contractent en cas de barrières tarifaires et non tarifaires plus importantes.

Graphique 29. Seuls certains pays devraient endurer de lourdes pertes dans le scénario OMC

(écart du PIB/bien-être par rapport à un scénario de maintien dans l'UE, classement en fonction des pertes médianes)



Source : Bisciari P. (2019), [A survey of the long-term impact of Brexit on the UK and the EU27 economies](#), NBB, Working Paper 366.

La conclusion d'un **accord commercial** sur la relation future entre le Royaume-Uni et l'UE pourrait **limiter la perte de PIB** pour les deux parties par rapport à un scénario de retrait sans accord. Si l'accord ne va pas au-delà d'un accord de libre-échange comme celui existant entre l'UE et le Canada (CETA), les pertes attendues devraient, dans l'ensemble, être réduites de moins de 50 %. Si le Royaume-Uni choisit plutôt de rester dans le marché unique ou dans l'union douanière de l'UE, la perte de PIB pourrait être plus limitée. Les premières estimations de l'accord de novembre 2018 tendent à montrer qu'une part significative des pertes économiques qui auraient résulté d'un scénario « OMC » pourraient disparaître pour le Royaume-Uni tant en cas d'activation du filet de sécurité pour l'Irlande du Nord (*backstop*) que dans le cas d'une zone de libre-échange pour les biens combinée à un accord de libre-échange pour les services, comme prévu dans la déclaration politique. Ces estimations justifient l'intérêt économique, à la fois pour le Royaume-Uni et pour les Etats membres de l'UE, de parvenir à un accord sur leur relation future.

3.1.2. No-deal Brexit désordonné

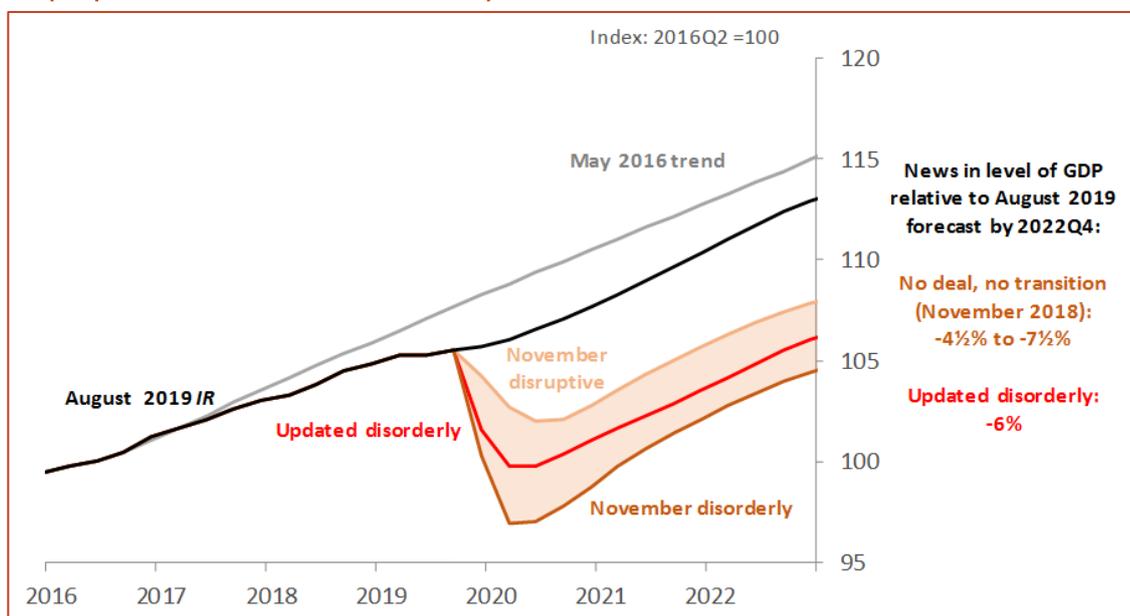
Comme le focus du Working paper présenté au point précédent est l'impact à long terme, ni les effets disruptifs à court terme d'un no-deal Brexit désordonné ni les incertitudes ne sont pris en considération. Des études indiquent qu'un no-deal Brexit désordonné peut avoir, à un horizon de moyen terme, des effets plus importants qu'un no-deal Brexit ordonné tel celui discuté dans un scénario où les relations commerciales entre le Royaume-Uni et les pays de l'UE sont régies selon les règles de l'Organisation Mondiale du Commerce (scénario OMC).

De tels impacts peuvent résulter à la fois de frictions (disruptions) plus importantes en termes de commerce (p.ex. perturbation dans les chaînes de valeur et logistiques) en chocs sur diverses variables financières (cours boursiers, cours de change ou prix immobiliers). Tout scénario à cet égard est hautement spéculatif, étant donné l'absence de précédent similaire à un Brexit brutal.

Des exercices publiés, même en tenant compte des préparatifs et mesures adoptées pour faire face à un éventuel no-deal entre novembre 2018 et août 2019, il ressort qu'à court terme, une sortie désordonnée entraînerait, pour le Royaume-Uni, un recul supplémentaire du PIB de l'ordre de 3 points de pourcentage par rapport au scénario OMC, et donc à une récession économique. Les pays européens¹¹ et la Belgique verraient aussi à court terme un impact amplifié par rapport au scénario OMC.

Le graphique 30 reprend une illustration de la Banque d'Angleterre sur les impacts de divers scénarios sur le PIB britannique.

Graphique 30. Effets sur le PIB britannique de différents scénarios de Brexit



Source : <https://www.bankofengland.co.uk/-/media/boe/files/letter/2019/governor-letter-to-chair-of-tsc-re-updated-Brexit-scenarios.pdf?la=en&hash=2E567C985959FCF2D80A4F803A7D17392E2855DE>

¹¹ Pour une étude d'impact sur un pays de la zone euro moins exposé que l'Irlande, veuillez-vous référer à l'[étude de la Banque d'Espagne](#), en particulier l'encadré 3 aux pages 36-37.

3.2. Impact potentiel sur l'emploi selon l'étude de la KUL

La KUL¹² a effectué une analyse d'impact du Brexit sur chacun des 28 Etats membres (EM) de l'Union européenne (UE). En utilisant le modèle (Global Network Model), elle examine les **effets sectoriels dans chaque pays de l'UE en termes de valeur ajoutée et de pertes d'emplois**, tant dans le cas d'un soft Brexit que dans celui d'un hard Brexit (scénario OMC).

Le rapport publié en 2019 fournit davantage de détails, notamment sectoriels, que **l'étude de Vandebussche et al (2017)**, qui ne donnait que les résultats globaux pour les pays de l'UE.

Pour rappel, les **pertes totales subies** par les EM dans le cadre d'un Brexit doux (soft Brexit) sont nettement plus faibles que dans le cas d'un Brexit dur (hard Brexit).

En cas de **Brexit doux**

- UE27 : perte de 0,4 % du PIB et d'environ 284.000 emplois.
- UK : perte de 1,2 % du PIB et environ 140.000 emplois
- BE : perte de 0,6 % du PIB et environ 10.000 emplois

En cas de **Brexit dur**

- UE27 : perte de 1,5 % du PIB et d'environ 1.200.000 emplois.
- UK : perte de 4,5 % du PIB et environ 526.000 emplois
- BE : perte de 2,4 % du PIB et environ 42.000 emplois (28.000 en Flandre, 10.000 en Wallonie et 4.000 en région bruxelloise)

Le rapport de 2019 met en exergue que le Brexit n'affecte pas que les pays d'Europe occidentale géographiquement proches du Royaume-Uni. Des pays comme la Pologne, la Suède, la Slovaquie, la République tchèque, la Roumanie et la Hongrie enregistrent également des pertes d'emplois importantes. Cela s'explique par les chaînes de valeur. Les entreprises européennes sont tellement interreliées dans le marché intérieur qu'un effet négatif n'importe où dans la chaîne a un effet direct sur l'ensemble du fonctionnement de la chaîne de valeur. Le Brexit est donc un événement de dimension européenne.

La Belgique est l'un des pays les plus touchés de l'UE27 par rapport à sa taille. Dans de nombreux secteurs, la Belgique figure parmi les trois pays les plus touchés de l'UE27 ; elle est même la plus touchée dans le commerce de détail. Cela vaut dans les deux scénarios de Brexit envisagés.

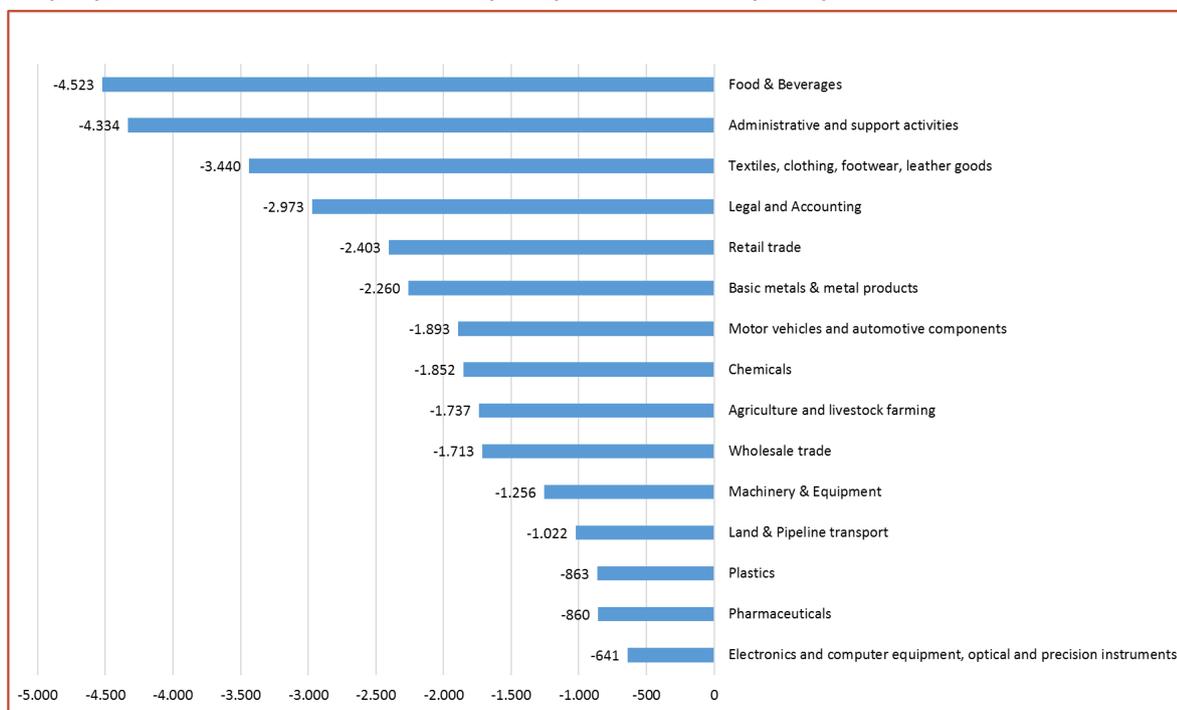
¹² [H. Vandebussche & al. \(KUL, June 2019\), Sector-Level Analysis of the Impact of Brexit on the EU-28, Report prepared for Flanders, Department of Foreign Affairs.](#)

Tableau 5. Impact d'un Brexit dur (scénario OMC) en matière de pertes d'emploi en Belgique

	Hard Brexit	
	Employment (Pers)	(% of total sectoral EMP)
Textiles, clothing, footwear, leather goods	-3.440	-14,3%
Electronics and computer equipment, optical and precision instruments	-641	-6,1%
Motor vehicles and automotive components	-1.893	-5,3%
Food & Beverages	-4.523	-4,8%
Chemicals	-1.852	-4,2%
Machinery & Equipment	-1.256	-3,9%
Pharmaceuticals	-860	-3,8%
Plastics	-863	-3,8%
Agriculture and livestock farming	-1.737	-3,1%
Basic metals & metal products	-2.260	-3,0%
Administrative and support activities	-4.334	-1,1%
Land & Pipeline transport	-1.022	-0,9%
Wholesale trade	-1.713	-0,9%
Legal and Accounting	-2.973	-0,8%
Retail trade	-2.403	-0,8%
Total	-31.770	

Source : H. Vandebussche & al. (KUL, 2017), [Sector-Level Analysis of the Impact of Brexit on the EU-28, Leuven](#).

Graphique 31. Brexit dur : Nombre d'emplois perdus dans les principaux secteurs concernés



Source : H. Vandebussche & al. (KUL, 2017), [Sector-Level Analysis of the Impact of Brexit on the EU-28, Leuven](#).

« Créer les conditions d'un fonctionnement compétitif, durable et équilibré du marché des biens et services en Belgique. »

Industrie alimentaire

- UE27 : plus de 112.000 emplois seraient perdus.
- BE : plus de 4.000 emplois perdus (dont la majorité en Flandre car le Royaume-Uni est l'un de ses marchés d'exportation les plus importants).

Industrie textile

- UE27 : plus de 130.000 emplois seraient perdus.
- BE : environ 3.500 emplois perdus (soit 1 job sur 7).
- IT et PT : les pertes d'emplois y seraient également dramatiques.

Secteur de la chimie, pharmaceutique et des plastiques

- BE : perte d'environ 3.575 emplois.

Commerce de détail

- BE : la plus touchée dans l'UE avec plus de 2.400 emplois perdus (davantage que dans le commerce de gros -1.700). Cela peut s'expliquer par la taille moyenne plus petite des entreprises dans le secteur de la vente au détail et par la plus grande interdépendance du secteur de la vente au détail dans le réseau de production des biens, ce qui le rend plus vulnérable aux chocs. **Il se peut qu'un grand nombre de PME soient les plus touchées.** Or, elles sont souvent les moins bien préparées.

Matériel de transport

- BE : 4 % de perte d'emploi dans le secteur (environ 2.000 emplois) et ce bien que les exportations belges de matériel de transport vers le Royaume-Uni représentent plus d'un quart des exportations totales.
- **Néanmoins**, l'impact n'est pas négligeable et affectera négativement la position concurrentielle du port de Zeebrugge - en tant que plaque tournante automobile mondiale.

Services

Cette étude **confirme** le lien étroit entre les biens et les services et prévoit une perte substantielle (en valeur absolue) pour l'emploi belge dans les activités administratives et de soutien, les services juridiques et comptables et les activités de détail (voir tableau 5 ci-dessus).

Les pertes d'emploi sont limitées dans certains secteurs tels que **l'éducation et la recherche scientifique**. Toutefois, si le Royaume-Uni n'a plus accès aux fonds européens de recherche, les effets négatifs pourraient rapidement devenir importants. En outre, on peut s'attendre à une perte de qualité résultant d'une collaboration moins intensive entre les institutions académiques belges et britanniques.

3.3. Droits d'importation britanniques provisoires en cas d'un « no-deal Brexit » : conséquences sur les exportations belges vers le Royaume-Uni

3.3.1. Introduction

Le mercredi 13 mars 2019, le département du commerce international du ministère britannique des Finances a publié une grille tarifaire provisoire. Celle-ci sera appliquée par le Royaume-Uni s'il ne parvient pas à un accord avec l'UE d'ici au 29 mars 2019 lors de son retrait du marché intérieur. Cette grille tarifaire provisoire s'applique à tous les partenaires commerciaux avec lesquels le Royaume-Uni n'a pas (encore) conclu d'accord de libre-échange (dont l'UE), à l'exception d'une septantaine d'économies sous-développées.

La grille tarifaire provisoire s'applique à un ensemble de marchandises représentant 13 % de la valeur des importations du Royaume-Uni. Les tarifs sont une combinaison

1. des droits d'importation (calculés sur la valeur (en euros), le volume et/ou le poids) et
2. des quotas (contingents tarifaires (TQR)).

Toutes les autres marchandises peuvent être importées librement au Royaume-Uni.

Cette grille tarifaire provisoire serait valable 12 mois et a été établie, selon le Royaume-Uni, en vue de protéger (les emplois dans) l'agriculture britannique et certains secteurs britanniques fragiles comme l'assemblage de véhicules. Le Royaume-Uni espère ainsi limiter les coûts d'une séparation brutale pour les entreprises britanniques et les consommateurs, tels que les ruptures de stock et les augmentations de prix dus à des dérèglements touchant des importations de pièces.

Pour se justifier, le Royaume-Uni fait référence aux droits de douanes européens historiquement hauts pour les marchandises agricoles importées et les pratiques injustes de dumping et de subventions sur le marché international de la céramique, des engrais et des carburants. Etant donné que l'assemblage de véhicules au Royaume-Uni dépend fortement de l'importation de pièces en provenance du « continent », les droits d'importation britanniques ne concernent que les véhicules finis.

3.3.2. Méthode de travail

La Banque nationale de Belgique nous a transmis les données historiques (en valeur et poids, par produit classé selon la « nomenclature combinée » européenne (NC8)) des exportations de biens depuis la Belgique vers le Royaume-Uni au cours des 5 dernières années calendrier (de 2014 à 2018). Les données annuelles de 2018 viennent d'être publiées le vendredi 15 mars 2019 et sont donc sujettes à modification dans un avenir proche.

Les droits d'importation de la grille tarifaire britannique provisoire ont été mis en relation avec les données précitées de la Banque nationale. Pour chaque produit, les droits d'importation ont été estimés sur la base des montants et quantités exportés de la Belgique vers le Royaume-Uni. Compte tenu des légères différences entre la nomenclature combinée européenne et britannique, nos calculs reposent pour certains produits sur des droits d'importation moyens.

« Créer les conditions d'un fonctionnement compétitif, durable et équilibré du marché des biens et services en Belgique. »

La simulation n'a pas pris en compte le transit et les contingents tarifaires. Dans les calculs, un dépassement historique du contingent tarifaire britannique cité n'engendre pas de droits d'importation plus élevés. Nous avons également décidé de ne pas prendre en compte l'évolution annuelle, mais bien la composition annuelle moyenne de nos exportations sur l'ensemble des 5 années concernées.

3.3.3. Résultats

Aperçu général

Les résultats de la simulation (voir annexe A3) révèlent que **plus d'un cinquième** (20,79 % ; voir 3^e colonne) **des exportations belges totales de biens (en valeur) vers le Royaume-Uni** serait soumis aux droits d'importation britanniques provisoires.

Les droits d'importation britanniques estimés s'élèveraient, sur une base annuelle, à plus d'un demi-milliard d'euros (509.205.099 euros ; voir colonne 6) pour une valeur de près de quatre milliards d'euros d'exportations belges (3.951.527.275 euros ; voir colonne 5) pour les produits concernés. Cela correspond à des droits d'importation moyens de près de 13 %. (12,9 %; voir dernière colonne), sans tenir compte de l'effet d'amplification de la TVA et de l'évolution du cours de la livre sterling.

Le principal montant des droits d'importation serait prélevé sur les véhicules, compte tenu de l'ampleur de leur exportation. Deux tiers des actuels prélèvements britanniques provisoires à l'importation concernent ce secteur (67 %, ligne 2 de l'avant-dernière colonne). Les droits d'importation d'un **bus, d'un camion, d'une voiture et/ou d'un tracteur** exportés depuis la Belgique s'élèvent en moyenne à 10,9 % (ligne 2 de la dernière colonne).

Par ailleurs, nos **carburants** exportés vers le Royaume-Uni deviendraient beaucoup plus chers (les droits d'importation s'élèvent en moyenne à 39,3 % ; voir ligne 3 de la dernière colonne), qu'il s'agisse de **biocarburants ou de distillats de pétrole**. Les droits d'importation britanniques estimés s'élèvent sur une base annuelle à plus de 100 millions d'euros (107.104.819 euros ; voir ligne de la colonne 6) pour une valeur d'exportation annuelle moyenne de moins de 300 millions d'euros (272.422.894 euros ; voir ligne 3 de la colonne 5). Un cinquième des taxes britanniques supplémentaires porte sur les exportations de **carburants, d'antigel, de white spirit, de solvants...** (21 %, ligne 3 de l'avant-dernière colonne).

La viande et la volaille exportées occupent la troisième place. Non seulement les droits d'importation britanniques s'élèvent en moyenne à 17,4 % pour la **viande de volaille belge** (voir ligne 4 de la dernière colonne), mais il existe en plus 71 restrictions spécifiques concernant les quantités de viande de volaille importées au Royaume-Uni (voir ligne 4 de la colonne 2 « Contingent tarifaire (CT) »). Etant donné que l'UE et le Royaume-Uni n'ont pas encore conclu d'accord commercial ni de règlement spécifique pour ce secteur, l'exportation belge de viande de volaille doit rivaliser avec tous les autres partenaires commerciaux, dans et en dehors de l'UE, qui n'ont pas encore conclu d'accord commercial avec le Royaume-Uni.

Récapitulatif

En annexe (tableau A4) figure un récapitulatif des 25 biens principaux (en fonction de leur valeur) des exportations belges soumises aux droits d'importation provisoires du Royaume-Uni. Les principaux produits de ce top 25, outre l'automobile, les carburants et la viande de volaille, sont :

- **Préparations chimiques** (éthers monoalkyliques et divers composés organiques)
- Agriculture : **fromage fondu, viande de porc et sucre blanc**

L'élargissement de l'aperçu au top 50 des principaux produits (en fonction de leur valeur) des exportations belges soumises aux droits d'importation provisoires du Royaume-Uni englobe, outre les produits précités :

- **Engrais chimiques** (nitrate d'ammonium)
- Vêtements : T-shirts, **soutiens-gorges**, pantalons, pulls, gants, ...
- Agriculture : riz blanc à grains longs (+contingent), **beurre naturel** et **viande de bœuf**
- Ustensiles de cuisine en inox
- Fibres de verre « chopped strands » (matériau de construction)
- Véhicules : jantes en aluminium (y compris pièces et accessoires)
- Alcool éthylique

Exemple d'un droit d'importation ad valorem équivalent

Produit : 02013000 - Viandes désossées de bovins, fraîches ou réfrigérées

Catégorie de produit : viande bovine

Valeur moyenne des exportations belges vers le Royaume-Uni au cours de la période 2014 - 2018 : 5.755.759 euros par an

Masse moyenne des exportations belges vers le Royaume-Uni au cours de la période 2014 - 2018 : 941.082 kg par an

Droit d'importation Royaume-Uni : 6,8 % + 160,10 euros/100 kg

- Droit d'importation ad valorem : 6,8 %
- Droit d'importation non ad valorem : 160,10 euros/100 kg

Droits d'importation à payer

$(5.755.759 * 0,068) + ((160,10 / 100) * 941.082) = 1.898.063,89$ euros par an

Droit d'importation AV équivalent

$(5.755.759 \text{ euros} + 1.898.063,89 \text{ euros}) / 5.755.759 \text{ euros} - 1 = 0,3298 = 32,98 \%$

En raison des droits d'importation non ad valorem élevés (160,10 euros/100 kg), le droit d'importation ad valorem équivalent (32,98 %) est beaucoup plus élevé que le droit d'importation ad valorem « affiché » (6,8 %).

« Créer les conditions d'un fonctionnement compétitif, durable et équilibré du marché des biens et services en Belgique. »

Remarques :

- En opérant ce calcul pour tous les produits de viande bovine, vous obtenez le pourcentage de la dernière colonne du tableau de l'aperçu général.
- Si un contingent tarifaire est aussi d'application, par exemple 900.000 kg par an, des droits d'importation supplémentaires seront encore prélevés sur 41.082 kg. Ce paramètre n'a pas encore été pris en compte dans cette analyse.

4. Brexit Impact Scan & Road Show

Il importe pour les entreprises belges que la clarté soit faite quant aux futures relations entre l'UE et le Royaume-Uni avant la fin de la période de transition. Idéalement, dans ces nouvelles relations, le Royaume-Uni continuerait à faire partie de l'union douanière. Les pouvoirs publics et les entreprises doivent néanmoins se préparer à toutes les éventualités et donc même à une situation de « *no-deal* ».

Outre les taxes à l'importation et les formalités douanières qui surgiront en cas de « *no-deal* », les entreprises seront confrontées au fait que le Royaume-Uni ne fera plus partie des accords de libre-échange conclus par l'UE avec plusieurs pays dans le monde.

Les accords de libre-échange comprennent des règles d'origine. Les produits originaires des pays ayant ratifié l'accord de libre-échange peuvent profiter de tarifs préférentiels. L'origine d'un produit est certifiée par les autorités car les composants des produits proviennent souvent de différents pays.

En cas de « *no-deal* », les composants provenant du Royaume-Uni ne seront plus considérés comme originaires de l'UE. Il se pourrait par conséquent que le produit final ne corresponde plus aux règles d'origine en vigueur dans l'accord de libre-échange. Concrètement, cela pourrait signifier que des pays tiers n'accepteraient plus des taux d'importation avantageux pour les produits européens dont les composants sont en grande partie originaires du Royaume-Uni. A l'inverse, l'importation de produits issus d'un pays cosignataire d'un accord de libre-échange pourrait coûter plus cher si ces produits contiennent des composants originaires du Royaume-Uni. Cette situation pourrait impliquer que les entreprises importatrices et exportatrices soient confrontées à d'importants frais supplémentaires.

En outre, nos entreprises pourraient également être confrontées à des problèmes en matière de contrôle de propriétés intellectuelles et de sécurité des produits. En effet, les organismes britanniques inscrits perdraient leur statut. Ils ne pourraient par conséquent plus fournir de certificats type UE, ni certifier des systèmes de qualité. Les entreprises actives au Royaume-Uni devront demander un nouveau certificat auprès des instances européennes ou demander auprès d'elles un transfert de leur dossier. Le rôle d'opérateur économique pourrait aussi changer : un distributeur pourrait devenir un importateur dans un scénario de « *no-deal* ». Un tel changement de rôle pour un opérateur économique implique d'autres responsabilités et obligations.

Afin de sensibiliser les entreprises, en particulier les PME, le SPF Economie a mis en ligne un [portail Brexit](#) dans le but de leur fournir toute information utile concernant le Brexit et ses conséquences. Ce portail propose également des liens vers d'autres sites des autorités fédérales et régionales. Par ailleurs, le SPF Economie propose un [Brexit Impact Scan](#) dont l'objectif est d'aider les entreprises à se préparer au Brexit et de leur fournir des conseils à l'aide d'une liste de questions s'articulant autour de 9 thèmes :

1. l'exportation,
2. l'importation,
3. les services,
4. le transport,

« Créer les conditions d'un fonctionnement compétitif, durable et équilibré du marché des biens et services en Belgique. »

5. l'approvisionnement,
6. les données et les services numériques (réglementation vie privée),
7. la propriété intellectuelle,
8. l'implantation,
9. la concurrence et le marché.

Le Brexit Impact Scan a été consulté 22.013 fois (situation au 27.08.2019 – 15.665 visites sur la version néerlandaise et 6.348 visites sur la version française).

Par ailleurs, une Task force technique a été créée sous la présidence du SPF Economie. Elle regroupe des experts de différentes autorités fédérales et régionales et étudie les mesures et initiatives belges liées à la préparation au Brexit.

En outre, plusieurs initiatives sont prises aux niveaux fédéral et régional afin que l'information ait la portée nécessaire pour atteindre les entreprises, les fédérations professionnelles, les chambres de commerce et les citoyens. Ces derniers mois, le SPF Economie et le Service des Douanes ont proposé des présentations au cours de séminaires d'information sur le Brexit organisés par les chambres de commerce, le VOKA et Essencia, en collaboration avec les agences régionales à l'exportation :

- 06.11.2018 Voka Flandre occidentale
- 09.11.2018 Voka Malines-Campine
- 15.11.2018 Voka Limbourg
- 20.11.2018 Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) Wallonie Picarde
- 28.11.2018 Essencia Gand
- 29.11.2018 Voka Malines-Campine
- 05.12.2018 CCI Brabant Wallon
- 07.12.2018 CCI Namur
- 12.12.2018 Essencia Nivelles
- 13.12.2018 Voka Flandre occidentale
- 10.01.2019 CCI Luxembourg
- 29.01.2019 CCI Liège
- 30.01.2019 CCI Eupen-Malmédy-St.Vith
- 21.02.2019 Voka Malines
- 01.03.2019 BECI Bruxelles
- 19.03.2019 CCI Hainaut
- 30.04.2019 Fevia (Affligem)

Sont planifiées :

- 01.10.2019 FIT/Unizo Bruges
- 01.10.2019 Belgian Ports and Industry Days Zeebrugge
- 03.10.2019 FIT/Unizo Anvers

Sont planifiées (dates encore à confirmer) :

- Université de Liège (Tax Academy Douane)
- Université d'Anvers (Tax Academy Douane)

L'augmentation du nombre de consultations d'analyse montre que les séminaires n'ont pas manqué leur objectif.

La [Commission européenne](#) a publié des informations générales au sujet du Brexit sur son site internet. Les entreprises peuvent également y retrouver un [Brexit Factsheet](#) présentant un aperçu pratique des informations que les entreprises doivent connaître pour se préparer au Brexit. La Commission a également publié de nombreuses notes de préparation à l'attention des entreprises leur indiquant par secteur les règlements européens qui ne seraient plus en vigueur après le Brexit et les conséquences qui pourraient s'ensuivre.

Le Service des [douanes](#) a pour sa part rédigé un certain nombre de fiches pratiques relatives aux produits présentant des informations concernant les autorisations. Celles-ci pourraient être très utiles dans le cadre du Brexit.

Les agences régionales à l'exportation ([Flandre](#), [Bruxelles](#), [Wallonie](#)) présentent sur leur site respectif des informations spécifiques sur le Brexit afin d'accompagner les entreprises dans leur préparation.

« Créer les conditions d'un fonctionnement compétitif, durable et équilibré du marché des biens et services en Belgique. »

5. Annexes

Tableau A1. Parts relatives du Royaume-Uni en tant que débouché des exportations belges de l'industrie manufacturière

(Moyenne 2016-2018, exportations en millions d'euros)

	Exportations vers le Royaume-Uni	Exportations vers le Monde	Poids du Royaume-Uni dans Monde
C - Industrie manufacturière	18.637,8	247.189,9	7,5%
13 - Fabrication de textiles	598,7	3.928,0	15,2%
17 - Industrie du papier et du carton	442,7	3.529,1	12,5%
29 - Industrie automobile	3.639,5	29.979,3	12,1%
18 - Imprimerie et reproduction d'enregistrements	17,0	159,2	10,7%
15 - Industrie du cuir et de la chaussure	120,7	1.180,5	10,2%
14 - Industrie de l'habillement	205,9	2.133,6	9,6%
10 - Industries alimentaires	2.190,6	23.770,7	9,2%
30 - Fabrication d'autres matériels de transport	289,5	3.230,1	9,0%
16 - Travail du bois et fabrication d'articles en bois et en liège, à l'exception des meubles; fabrication d'articles en vannerie et sparterie	146,3	1.823,0	8,0%
26 - Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques	579,7	7.942,6	7,3%
22 - Fabrication de produits en caoutchouc et en plastique	607,0	8.456,8	7,2%
19 - Cokéfaction et raffinage	1.012,7	14.348,7	7,1%
21 - Industrie pharmaceutique	2.027,9	28.997,0	7,0%
23 - Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques	233,1	3.381,3	6,9%
25 - Fabrication de produits métalliques, à l'exception des machines et des équipements	342,8	5.082,4	6,7%
24 - Métallurgie	1.302,7	20.206,9	6,4%
27 - Fabrication d'équipements électriques	322,2	5.162,6	6,2%
32 - Autres industries manufacturières	711,9	11.988,7	5,9%
11 - Fabrication de boissons	159,6	2.826,6	5,6%
28 - Fabrication de machines et équipements n.c.a.	940,9	16.944,0	5,6%
20 - Industrie chimique	2.710,0	50.795,2	5,3%
31 - Fabrication de meubles	30,5	919,8	3,3%
12 - Fabrication de produits sur base de tabac	5,8	403,8	1,4%

Source : BNB, concept national.

Tableau A2. Valeur ajoutée créée dans l'industrie manufacturière en 2016

2016	Valeur ajoutée (en millions d'euros)	Poids des secteurs dans la création de valeur ajoutée de l'industrie manufacturière
C - Manufacture	53.489,1	100,0%
20 Industrie chimique	8.499,7	15,9%
10-12 Industries alimentaires, fabrication de boissons et de produits sur base de tabac	8.157,7	15,3%
21 Industrie pharmaceutique	6.755,5	12,6%
25 Fabrication de produits métalliques, à l'exception des machines et des équipements	3.892,7	7,3%
28 Fabrication de machines et équipements n.c.a.	3.527,7	6,6%
24 Métallurgie	2.764,8	5,2%
23 Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques	2.433,7	4,5%
22 Fabrication de produits en caoutchouc et en plastique	2.378,1	4,4%
29 Industrie automobile	2.219,4	4,1%
19 Cokéfaction et raffinage	1.970,2	3,7%
33 Réparation et installation de machines et d'équipements	1.722,2	3,2%
26 Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques	1.451,4	2,7%
13-15 Fabrication de textiles, industrie de l'habillement, du cuir et de la chaussure	1.434,6	2,7%
31-32 Fabrication de meubles; autres industries manufacturières	1.364,8	2,6%
27 Fabrication d'équipements électriques	1.146,3	2,1%
17 Industrie du papier et du carton	1.057,3	2,0%
18 Imprimerie et reproduction d'enregistrements	970,6	1,8%
30 Fabrication d'autres matériels de transport	916,2	1,7%
16 Travail du bois et fabrication d'articles en bois et en liège, à l'exception des meubles; fabrication d'articles en vannerie et sparterie	826,2	1,5%

Source : BNB.

Tableau A3. Récapitulatif général des exportations belges touchées par les droits d'importation britanniques provisoires en cas d'un « no deal » Brexit

Catégorie de produit	CT R-U	Exportation (en %)	Equiv. sur 100	Exportation (en euros)	Droits d'importation R-U (en euros)	Equiv. sur 100	Droits d'importation équivalents
Véhicules automobiles		16,53	79	3.141.381.136	342.160.203	67	10,9
Bioéthanol & spirits		1,43	7	272.422.894	107.104.819	21	39,3
Viande de volaille	Oui (71)	0,57	3	107.927.842	18.771.435	4	17,4
Textile & habillement		0,45	2	86.284.664	9.488.765	2	11,0
Viande de porc		0,44	2	83.746.571	3.415.000	1	4,1
Fromage		0,32	2	61.532.011	2.805.389	1	4,6
Graisses & huiles		0,27	1	50.989.541	3.268.597	1	6,4
Sucres & mélasses	Oui (3)	0,14	1	25.964.754	8.028.594	2	30,9
Engrais		0,11	1	21.291.055	1.370.551	0	6,4
Riz	Oui (16)	0,11	1	20.184.063	2.600.513	1	12,9
Autres articles de ménage		0,08	0	14.861.169	468.554	0	3,2
Viande de bœuf	Oui (23)	0,08	0	14.799.067	4.968.319	1	33,6
Beurre		0,06	0	11.581.102	1.642.602	0	14,2
Fibres de verre		0,05	0	9.977.705	536.141	0	5,4
Pneumatiques & roues		0,05	0	9.814.032	192.648	0	2,0
Cacao		0,02	0	4.147.107	385.130	0	9,3
Feuille d'aluminium		0,02	0	4.103.764	175.267	0	4,3
Poisson	Oui (10)	0,02	0	3.724.521	456.311	0	12,3
Bananes		0,01	0	2.128.657	353.398	0	16,6
Viande ovine		0,01	0	1.943.469	779.589	0	40,1
Polyéthylène		0,01	0	1.561.170	101.476	0	6,5
Céramique & objets liés		0,00	0	638.466	64.103	0	10,0
Haricots frais		0,00	0	426.439	44.350	0	10,4
Rhum		0,00	0	70.545	21.706	0	30,8
Vanille & clou de girofle		0,00	0	24.596	1.528	0	6,2
Truite arc-en-ciel		0,00	0	933	111	0	11,9
TOTAL	123	20,79	100,0	3.951.527.275	509.205.099	100,0	12,9

Source : Banque nationale de Belgique et HM Treasury.

Tableau A4. Récapitulatif des exportations belges touchées par les droits d'importations britanniques provisoires en cas d'un « no deal » Brexit

n°	Code	Droits d'importa- tion R-U	Description	Exportation (en %)
1	87033219	10,0	véhicules automobiles , y compris les voitures du type « break » et les voitures de course, à moteur à allumage par compression, d'une cylindrée > 1.500 cm ³ mais <= 2.500 cm ³ , neufs (à l'exclusion des caravanes automotrices ainsi que des véhicules spécialement conçus pour se déplacer sur la neige et autres véhicules spéciaux de la sous-position 8703.10)	5,32
2	87032210	10,0	véhicules automobiles, y compris les voitures du type « break » et les voitures de course, à moteur à piston alternatif à allumage par étincelles, d'une cylindrée > 1.000 cm ³ mais <= 1.500 cm ³ , neufs (à l'exclusion des véhicules spécialement conçus pour se déplacer sur la neige et autres véhicules spéciaux de la sous-position 8703.10)	3,86
3	87032319	10,0	véhicules automobiles, y compris les voitures du type « break » et les voitures de course, à moteur à piston alternatif à allumage par étincelles, d'une cylindrée > 1.500 cm ³ mais <= 3.000 cm ³ , neufs (à l'exclusion des caravanes automotrices, des véhicules spécialement conçus pour se déplacer sur la neige et autres véhicules spéciaux de la sous-position 8703.10)	2,39
4	87032110	10,0	véhicules automobiles, y compris les voitures du type « break » et les voitures de course, à moteur à piston alternatif à allumage par étincelles, d'une cylindrée <= 1.000 cm ³ , neufs (à l'exclusion des véhicules spécialement conçus pour se déplacer sur la neige et autres véhicules spéciaux de la sous-position 8703.10)	1,38
5	87012010	16,0	tracteurs routiers pour semi-remorques, neufs	0,84
6	87042191	10,0	véhicules pour le transport de marchandises , à moteur à piston à allumage par compression, poids en charge maximal <= 5 t, cylindrée <= 2500 cm ³ , neufs (à l'exclusion des tombereaux automoteurs du n° 870410, véhicules automobiles à usages spéciaux du n° 8705 et véhicules spéciaux pour le transport de produits à forte radioactivité « Euratom »)	0,81
7	27101245	1,57	essences pour moteur, d'une teneur en plomb <= 0,013 g/l, avec un indice d'octane recherche (IOR) >= 95, mais < 98 (à l'excl. des essences contenant du biodiesel).	0,80
8	87042291	22,0	véhicules pour le transport de marchandises, à moteur à piston à allumage par compression, poids en charge maximal > 5 t mais <= 20 t, neufs (à l'exclusion des tombereaux automoteurs de la sous-position 870410, véhicules automobiles à usages spéciaux du n° 8705 et véhicules spéciaux pour le transport de produits à forte radioactivité « Euratom »)	0,65

« Créer les conditions d'un fonctionnement compétitif, durable et équilibré du marché des biens et services en Belgique. »

n°	Code	Droits d'importa- tion R-U	Description	Exportation (en %)
9	87034010	10,0	voitures de tourisme et autres véhicules automobiles principalement conçus pour le transport de moins de 10 personnes, y compris les voitures du type «break» et les voitures de course, équipés à la fois, pour la propulsion, d'un moteur à piston alternatif à allumage par étincelles et d'un moteur électrique, neufs (à l'exclusion des véhicules pour se déplacer sur la neige et autres véhicules spéciaux de la sous-position 8703.10 ainsi que des véhicules hybrides rechargeables)	0,47
10	87033110	10,0	véhicules automobiles, y compris les voitures du type « break » et les voitures de course, équipés d'un moteur à allumage par compression, cylindrée <= 1.500 cm ³ , neufs (à l'exclusion des des véhicules spécialement conçus pour se déplacer sur la neige et autres véhicules spéciaux de la sous-position 8703.10)	0,31
11	87021011	16,0	véhicules automobiles pour le transport de >= 10 personnes , chauffeur inclus, à moteur à allumage par compression (moteur diesel ou semi-diesel), d'une cylindrée > 2.500 cm ³ , neufs	0,28
12	38260010	6,5	Esters monoalkyliques d'acide gras contenant >= 96,5 % en poids d'esters (FAMAE)	0,26
13	27101225	1,57 *	essences spéciales (à l'excl. du white spirit) de pétrole ou de minéraux bitumineux	0,24
14	04063039	19,1 euros/100kg	fromages fondus , autres que râpés ou en poudre, d'une teneur en poids de matières grasses <= 36% et en matières grasses en poids de la matière sèche > 48% (à l'excl. des fromages dans la fabrication desquels ne sont pas entrés d'autres fromages que l'emmental, le gruyère et l'appenzell ou du fromage de Glaris aux herbes, conditionnés pour la vente au détail, d'une teneur en matières grasses en poids de la matière sèche <= 56%)	0,21
15	87032410	10,0	véhicules automobiles, y compris les voitures du type «break» et les voitures de course, uniquement à moteur à piston alternatif à allumage par étincelles, d'une cylindrée > 3 000 cm ³ , neufs (à l'exclusion des véhicules spécialement conçus pour se déplacer sur la neige et autres véhicules spéciaux de la sous-position 8703.10)	0,17
16	02071190	19,6 euros/100kg + CT	coqs et poule [des espèces domestiques], présentés plumés, vidés, sans la tête ni les pattes et sans le cou, le cœur, le foie et le gésier, dénommés 'poulets 65%', frais ou réfrigérés, ou coqs et poules autrement présentés (non découpés en morceaux et à l'excl. des 'poulets 83%' et des 'poulets 70%')	0,16
17	17019910	15 euros/100kg	sucres blancs , sans addition d'aromatisants ou de colorants, contenant, à l'état sec, en poids déterminé selon la méthode polarimétrique, 99,5% ou plus de saccharose	0,13
18	02071350	36,3 euros/100kg + CT	poitrines et morceaux de poitrines, non désossés, de coqs et de poules [des espèces domestiques], frais ou réfrigérés	0,12

n°	Code	Droits d'importa- tion R-U	Description	Exportation (en %)
19	02071310	61,8 euros/100kg + CT	Morceaux désossés de coqs et de poules [des espèces domestiques], frais ou réfrigérés	0,11
20	38249992	1,57 *	Produits ou préparations chimiques, composés principalement de constituants organiques , sous forme liquide à la température de 20 °C, n.d.a	0,10
21	02031955	11,4 euros/100kg	viandes désossées de porcins domestiques, fraîches ou réfrigérées (à l'excl. des poitrines [entrelardés] et des morceaux de poitrines)	0,10
22	02031110	7,1 euros/100kg	Carcasses ou demi-carcasses, de porcins domestiques, fraîches ou réfrigérées	0,10
23	04063031	18,4 euros/100kg	fromages fondus, autres que râpés ou en poudre, d'une teneur en poids de matières grasses <= 36% et en matières grasses en poids de la matière sèche <= 48% (à l'excl. des fromages dans la fabrication desquels ne sont pas entrés d'autres fromages que l'emmental, le gruyère et l'appenzell ou du fromage de Glaris aux herbes, conditionnés pour la vente au détail)	0,10
24	38200000	6,5	préparations antigel et liquides préparés pour dégivrage (à l'excl. des additifs préparés pour huiles minérales ou pour autres liquides utilisés aux mêmes fins que les huiles minérales)	0,09
25	27101290	1,57 *	huiles légères et préparations de pétrole ou de minéraux bitumineux n.d.a. (à l'excl. des produits contenant du biodiesel destinés à subir une transformation chimique et des essences spéciales, essences pour moteur et carburacteur de type essence)	0,08
	Autres			1,74
	TOTAL			20,79

(*) Moyenne estimée des droits d'importation britanniques.

Source : Banque nationale de Belgique et HM Treasury.